

# Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis  
juridiques

117<sup>e</sup> année

16 mars

1985

No 11

Québec 



# Gazette officielle du Québec

## Partie 1 Avis juridiques

117<sup>e</sup> année  
16 mars 1985  
No 11

### Sommaire

Avis divers .....	1203
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le .....	1205
Code de procédure civile .....	1213
Compagnies, Loi sur les .....	1169-1214
Curatelle publique, Loi sur la .....	1219
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les .....	1202
Inspecteur général des institutions financières .....	1220
Ministères, Avis concernant les .....	1220
Nomination(s) .....	1221
Projet de loi d'intérêt privé, Avis de présentation d'un .....	1221
Services de santé et les services sociaux, Loi sur les .....	1222
Soumissions, Demandes de .....	1222
Syndicats professionnels, Loi sur les .....	1228
Ventes par shérif .....	1229
Ventes pour taxes, avis de publication .....	1243

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

## Contenu:

La Partie 1 de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

## Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publication requises pour chaque avis.

## Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 16 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde publication. Les demandes de corrections au texte origi-

nal doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

## Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0,63 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

## Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

## Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

## Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4 \$.

## Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

**Pierre Lauzier**  
Service de la *Gazette officielle*  
1283, boul. Charest ouest  
Québec, G1N 2C9  
Téléphone: (418) 643-5195

## Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

## Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 48 \$ pour 12 mois  
Partie 2 « Lois et règlements »: 70 \$ pour 12 mois  
Partie 2 « Laws and regulations »: 70 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications  
Secteur des abonnements  
C.P. 1005  
Québec, G1K 7B5  
Téléphone: (418) 643-5150

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

## AVIS JURIDIQUES

**Compagnies (Partie IA) — Loi sur les****Délivrance d'un certificat de constitution**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2314-9438 2314-9438 QUÉBEC INC.	1985 02 15	Montréal
2314-9487 2314-9487 QUÉBEC INC.	1985 02 20	Iberville
2314-9495 2314-9495 QUÉBEC INC.	1985 02 20	Montréal
2314-9529 2314-9529 QUÉBEC INC.	1985 02 22	Longueuil
2316-1086 2316-1086 QUÉBEC INC.	1985 02 19	Rimouski
2316-1102 2316-1102 QUÉBEC INC.	1985 02 19	Québec
2316-1326 2316-1326 QUÉBEC INC.	1985 03 01	Joliette
2316-1334 2316-1334 QUÉBEC INC.	1985 02 21	Chicoutimi
2316-1599 2316-1599 QUÉBEC INC.	1985 02 19	Laval
2316-1714 2316-1714 QUÉBEC INC.	1985 02 19	Beauce
2316-1722 2316-1722 QUÉBEC INC.	1985 02 19	Beauce
2316-1730 2316-1730 QUÉBEC INC.	1985 02 19	Frontenac
2316-1771 2316-1771 QUÉBEC INC.	1985 02 19	Laval
2316-1789 2316-1789 QUÉBEC INC.	1985 02 19	Joliette
2316-1938 2316-1938 QUÉBEC INC.	1985 02 19	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-9014 2316-9014 QUÉBEC INC.	1985 02 20	Beauharnois
2316-9055 2316-9055 QUÉBEC INC.	1985 02 20	Montréal
2316-9063 2316-9063 QUÉBEC INC.	1985 02 20	Montréal
2316-9071 2316-9071 QUÉBEC INC.	1985 02 20	Montréal
2316-9089 2316-9089 QUÉBEC INC.	1985 02 20	Montréal
2316-9097 2316-9097 QUÉBEC INC.	1985 02 20	Montréal
2316-9113 2316-9113 QUÉBEC INC.	1985 02 19	Laval
2316-9147 2316-9147 QUÉBEC INC.	1985 02 25	Laval
2316-9238 2316-9238 QUÉBEC INC.	1985 02 25	Québec
2316-9303 2316-9303 QUÉBEC INC.	1985 02 25	Montréal
2316-9386 2316-9386 QUÉBEC INC.	1985 02 20	Laval
2316-9410 2316-9410 QUÉBEC INC.	1985 02 20	Montréal
2316-9428 2316-9428 QUÉBEC INC.	1985 02 20	Montréal
2316-9436 2316-9436 QUÉBEC INC.	1985 02 20	Montréal
2316-9444 2316-9444 QUÉBEC INC.	1985 02 20	Montréal
2316-9451 2316-9451 QUÉBEC INC.	1985 02 20	Montréal
2316-9550 2316-9550 QUÉBEC INC.	1985 02 21	Saint-Hyacinthe
2316-9618 2316-9618 QUÉBEC INC.	1985 02 21	Montréal
2316-9675 2316-9675 QUÉBEC INC.	1985 02 21	Abitibi

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-9774 2316-9774 QUÉBEC INC.	1985 02 22	Longueuil
2316-9808 2316-9808 QUÉBEC INC.	1985 02 22	Rouyn-Noranda
2316-9980 2316-9980 QUÉBEC INC.	1985 02 20	Abitibi
2316-9998 2316-9998 QUÉBEC INC.	1985 02 20	Abitibi
2317-0053 2317-0053 QUÉBEC INC.	1985 02 21	Terrebonne
2317-0210 2317-0210 QUÉBEC INC.	1985 02 20	Québec
2317-0244 2317-0244 QUÉBEC INC.	1985 02 22	Chicoutimi
2317-0269 2317-0269 QUÉBEC INC.	1985 02 22	Montréal
2317-0277 2317-0277 QUÉBEC INC.	1985 02 22	Montréal
2317-0285 2317-0285 QUÉBEC INC.	1985 02 22	Montréal
2317-0319 2317-0319 QUÉBEC INC.	1985 02 21	Saint-François
2317-0681 2317-0681 QUÉBEC INC.	1985 02 22	Chicoutimi
2317-0806 2317-0806 QUÉBEC INC.	1985 02 22	Chicoutimi
2317-0814 2317-0814 QUÉBEC INC.	1985 02 22	Trois-Rivières
2317-0822 2317-0822 QUÉBEC INC.	1985 02 22	Trois-Rivières
2317-0848 2317-0848 QUÉBEC INC.	1985 02 22	Québec
2317-0855 2317-0855 QUÉBEC INC.	1985 02 22	Laval
2317-0863 2317-0863 QUÉBEC INC.	1985 02 25	Laval
2317-0962 2317-0962 QUÉBEC INC.	1985 02 25	Québec
2317-0566 ADMINISTRATION SEIGNEUR INC.	1985 02 22	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-1318 AGENCE DE SÉCURITÉ VAL D'OR INC.	1985 02 20	Abitibi
2317-0384 AGENCE DE VOYAGE DES ÎLES INC.	1985 02 22	Gaspé
2317-0301 AGENCE PROFESSIONNELLE M.D. INC.	1985 02 22	Joliette
2316-9402 ALIMENTATION R. B. INC.	1985 02 20	Montréal
2316-9220 AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT BUREAU SPEC LTÉE	1985 02 25	Longueuil
2316-1706 AMEUBLEMENTS DUBO KIT INC.	1985 02 18	Arthabaska
2315-6656 AUTOBUS OCTAVE GIRARD INC.	1985 01 24	Roberval
2316-1052 AUTOMOBILES PONY BEAUCE INC.	1985 02 19	Beauce
2316-9519 AUTOMOBILES ST-AUGUSTIN INC.	1985 02 21	Québec
2316-9709 AUTO-DISTRO INC.	1985 02 21	Laval
2316-1037 BAR LAITIER LILO INC.	1985 02 19	Québec
2316-1904 BARMAS INC.	1985 02 19	Québec
2317-0251 BÉTON FARNHAM INC.	1985 02 21	Bedford
2316-9360 BIJOUTERIE C.E. ROY (1985) INC.	1985 02 19	Terrebonne
2316-1300 BIJOUX MODE MICH INC.	1985 02 20	Montréal
2317-0608 BOUCHERIE ST-LOUIS INC.	1985 02 22	Richelieu
2316-9964 BOUTIQUE LE TEMPS PRÉSENT INC.	1985 02 20	Saint-Hyacinthe
2316-1201 BOUTIQUE RÉZO EST INC.	1985 02 28	Montréal
2317-0764 CAFÉ C.S. INC.	1985 02 22	Frontenac

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-9121 CAFÉ DE LA GARE MARCLAY INC.	1985 02 19	Trois-Rivières
2317-0905 CARROSSIERS EXPERTS F.P.R. INC.	1985 02 25	Saint-Maurice
2316-9543 CEGETEC INC.	1985 02 21	Longueuil
2315-6573 LA CENTRALE D'ALARME DES ASSOCIÉS DU QUÉBEC INC.	1985 01 23	Montréal
2317-0707 CENTRE DE FORMATION SUCCÈS TOTAL (C.F.S.T.) INC.	1985 02 21	Saint-François
2317-0897 LE CENTRE DU MEUBLE USAGÉ M.S.T.O. INC.	1985 02 25	Terrebonne
2316-9493 CENTRE JARDIN HAMEL (1985) INC.	1985 02 20	Québec
2316-9832 CERONE CENTRE DU JARDIN INC.	1985 02 20	Montréal
2316-1987 CHAPADOS PIÈCES D'AUTO INC.	1985 02 19	Bonaventure
2316-1797 CHARLES ROSSIGNOL INC.	1985 02 19	Québec
2317-1028 CHAUSSURES AMARA INC.	1985 02 25	Beauce
2316-9485 CLINIQUE DENTAIRE FORTIN ET VALLÉE INC.	1985 02 19	Québec
2316-9824 CLUB DE GOLF DEUX-MONTAGNES INC.	1985 02 20	Terrebonne
2317-0038 LES COFFRAGES PIERRE BOUCHARD INC.	1985 02 21	Chicoutimi
2317-0657 CONSTRUCTION D'HABITATIONS DU FER À CHEVAL INC.	1985 02 22	Longueuil
2316-9022 CONSTRUCTION M ET S LEGAULT LTÉE	1985 02 20	Terrebonne
2316-1946 CONSTRUCTION TÉLÉ-COM C.R.R. LTÉE	1985 02 19	Saint-Hyacinthe
2317-0335 CONSTRUCTION TRÉCO LTÉE	1985 02 22	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-1268 LES CONSTRUCTIONS GAUVIN , VICTOR & ASSOCIÉS INC.	1985 02 19	Saint-François
2316-9204 LES CONSTRUCTIONS GUY MONTAGNE INC.	1985 02 25	Bedford
2317-0871 LES CONSTRUCTIONS JANSSENS ET LACELLE INC.	1985 02 25	Terrebonne
2316-9915 CONSTRUCTIONS LÉON BÉLIVEAU INC.	1985 02 20	Trois-Rivières
2317-0020 LES CONTRÔLES INDUSTRIELS ALPHA INC.	1985 02 21	Trois-Rivières
2316-9154 CORPORATION DU FILM LUNE DE MIEL INC. <i>HONEYMOON FILM CORPORATION INC.</i>	1985 02 25	Montréal
2316-1029 LES CRÉATIONS BOURGAULT INC.	1985 02 18	Arthabaska
2316-9741 CRÉATIONS ORIGINIS INC.	1985 02 21	Terrebonne
2316-9196 C.L. AUTOS USAGÉES INC.	1985 02 25	Montréal
2316-0350 DÉLICES DE L'OCÉAN INC.	1985 02 27	Arthabaska
2317-0830 DENIS SAVOIE INC.	1985 02 22	Québec
2316-1748 DÉPANNEUR DENIS PAPIN INC.	1985 02 19	Montréal
2316-9873 DÉPAN-O-COIN INC.	1985 02 20	Longueuil
2317-0624 DESSIMAX INC.	1985 02 22	Terrebonne
2317-0616 DESSIMO INC.	1985 02 22	Longueuil
2316-9139 DISTRIBUTEUR DIRECT INTERNATIONAL INC.	1985 02 19	Longueuil
2317-0517 DISTRIBUTION BELLE-EAU INC.	1985 02 21	Chicoutimi
2316-1755 DISTRIBUTIONS DANIEL CODERRE INC.	1985 02 19	Montréal
2316-9972 DISTRIBUTIONS D.B. (MATANE) INC.	1985 02 20	Rimouski

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-1227 D.L. CUSSON INC.	1985 02 19	Drummond
2317-0970 ÉBÉNISTERIE DES ÎLES INC.	1985 02 25	Hauterive
2316-1912 ÉDUCATION SPÉCIALISÉE ET RESSOURCES ALTERNATIVES C.E.S.R.A. INC.	1985 02 19	Chicoutimi
2316-9576 ENDORECHERCHE INC.	1985 02 21	Québec
2317-0228 ENTREPRISE VENISE PEINTRE INC.	1985 02 21	Montréal
2316-1953 LES ENTREPRISES ALAIN PRÉVOST INC.	1985 02 19	Montréal
2317-0509 ENTREPRISES A. CHOINIÈRE INC.	1985 02 21	Bedford
2317-0376 LES ENTREPRISES CHARLES LAROCQUE INC.	1985 02 22	Drummond
2316-1995 LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION MÉTACOSOL INC.	1985 02 19	Alma
2317-0939 LES ENTREPRISES DE GESTION N. PLOUFFE INC.	1985 02 25	Richelieu
2317-0046 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES D.H.L. ROBERVAL INC.	1985 02 21	Roberval
2316-9162 LES ENTREPRISES RÉDÉ INC.	1985 02 22	Beauharnois
2316-9857 LES ENTREPRISES RÉJEAN LOISEL & ROMUALD HORTH INC.	1985 02 20	Bonaventure
2316-9253 ÉPICERIE RENÉ INC.	1985 04 01	Québec
2315-6896 LES ÉQUIPEMENTS AGRICOLES B.S.M. INC.	1985 01 25	Alma
2316-9667 LES ÉQUIPEMENTS POULIN & GAGNÉ INC.	1985 02 20	Beauce
2317-0012 ETHNO VIDÉO INC.	1985 02 21	Drummond
2316-9030 LES ÉTIQUETTES TRELCO (1985) INC.	1985 02 20	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2317-0558 EXCAVATION CLAUDE RIVARD INC.	1985 02 20	Hull
2317-0343 FABRICATION TRÉCO LTÉE	1985 02 22	Longueuil
2316-1235 FERME DU CABOURON INC.	1985 02 19	Saint-François
2316-1094 FERME NEUBOIS INC.	1985 02 19	Québec
2317-0533 FINITION DE CIMENT BO BÉTON INC.	1985 02 21	Québec
2317-0368 FONTAINES CRYSTAL INC.	1985 02 22	Montréal
2316-1276 FORTIN, DUCHESNEAU ET ASSOCIÉS INC.	1985 02 19	Longueuil
2317-0988 LE FRIGORISTE-ORFORD INC.	1985 02 25	Saint-François
2317-0632 FROMAGERIE ÉPICERIE FINE L'ORMIÈRE INC.	1985 02 22	Québec
2317-0590 GARAGE C.L. AUTO INC.	1985 02 21	Hauterive
2316-9899 GARAGE J.L. LACROIX INC.	1985 02 20	Terrebonne
2316-9931 GARAGE MARIO LEROUX INC.	1985 02 20	Québec
2317-0699 GESTION A. MCNICOLL INC.	1985 02 22	Québec
2317-0749 GESTION BUFFONE INC.	1985 02 25	Longueuil
2317-1010 GESTION CAMMISANO INC.	1985 02 25	Longueuil
2317-0004 GESTION F. PASCOAL INC.	1985 02 20	Iberville
2316-1284 GESTION IMMOBILIÈRE LYCOR INC.	1985 02 20	Québec
2316-1250 GESTION JPF LAUZIER INC.	1985 02 19	Saint-François
2316-9733 GESTION LAURENT ROY INC.	1985 02 21	Saint-François
2316-9790 GESTION PILABEL INC.	1985 02 21	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-9659 GESTION P.P.C. INC.	1985 02 21	Québec
2317-0202 GESTION ROMI INC.	1985 02 21	Québec
2317-0889 GESTION S.C.D.C. INC.	1985 02 25	Montréal
2316-9212 GESTION VIDÉO GRAND-MÈRE INC.	1985 02 25	Saint-Maurice
2317-0715 GESTION YVES TARDIF INC.	1985 02 21	Québec
2316-9535 LE GROUPE D'INVESTISSEURS PRÉVOYANTS (G.I.P.) INC.	1985 02 21	Longueuil
2317-0665 HELI-SKI GASPÉSIE INC.	1985 02 22	Gaspésie
2316-9816 HYDROGENAL INC.	1985 02 20	Montréal
2316-9469 IMMEUBLES 414 INC.	1985 02 20	Québec
2317-0541 IMMEUBLES ACADIE INC.	1985 02 20	Montréal
2317-0756 LES IMMEUBLES BUCAM INC.	1985 02 25	Longueuil
2316-9865 LES IMMEUBLES PAQUIN ET PAQUETTE INC.	1985 02 20	Terrebonne
2316-9725 INSTITUT MUSIFLEURART INC.	1985 02 20	Montréal
2316-9691 LES INVESTISSEMENTS D.M.D.G. INC.	1985 02 21	Montréal
2317-0582 LES INVESTISSEMENTS ROMAFRAN INC.	1985 02 22	Montréal
2317-1101 ISOLATION M.A.V. INC.	1985 02 25	Québec
2316-9626 JACQUES CARMICHAEL ASSURANCES INC.	1985 02 21	Québec
2317-0574 LES JARDINS DE L'ÎLE ST-JOSEPH INC.	1985 02 22	Beauharnois
2316-9170 JEAN-GUY BÉLIVEAU INC.	1985 02 22	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-1920 LACAND INC.	1985 02 19	Longueuil
2316-1243 LOCATION H.W.B. III, INC. H.W.B. II LEASING INC.	1985 02 19	Drummond
2316-9766 LOCATION ROMY INC.	1985 02 21	Saint-Hyacinthe
2316-1359 LOCHABER PLUMBAGO MINES ET EXPLORATION INC.	1985 02 20	Hull
2316-9717 MAÇONNERIE DENIS BAZINET INC.	1985 02 21	Bedford
2316-1078 LA MAGOISE INC.	1985 02 19	Trois-Rivières
2316-1367 MAINTENANCE C. FRAPPIER INC.	1985 02 20	Montréal
2316-9923 MARCHÉ 903 INC.	1985 02 19	Montréal
2316-1342 MARCHÉ A.N.R. INC.	1985 02 20	Iberville
2316-1219 MATÉRIAUX COUPAL INC.	1985 02 18	Iberville
2316-9378 MAURICE CÔTÉ CONSEILLER EN VENTILATION, CLIMATISATION, ESTIMATION INC.	1985 02 19	Québec
2316-1375 MAURITEC INC.	1985 02 20	Trois-Rivières
2317-0731 MAXIME CHAUSSURES INC.	1985 02 25	Montréal
2317-0525 LES MÉCANIQUES DUCRO INC.	1985 02 21	Québec
2316-0088 MEUBLES AIMÉ LANDRY INC.	1985 03 01	Iberville
2316-9840 PAYSAGISTES R. S. QUEVILLON INC.	1985 02 20	Joliette
2316-9584 PEPTIGENE INC.	1985 02 21	Québec
2316-9881 PIERRE POLISENO INC.	1985 02 20	Montréal
2317-0236 LES PLACEMENTS A.P.S.E. LTÉE	1985 02 21	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-9501 LES PLACEMENTS GIROUX ET BÉLANGER INC.	1985 03 01	Québec
2317-0723 LES PLACEMENTS HENRI MAJOR INC.	1985 02 25	Montréal
2317-0673 PLOMBERIE MARCEL LEBLANC INC.	1985 02 22	Drummond
2316-9758 PLOMBERIE R. ROUSSEL (GAZ) ASS. INC.	1985 02 21	Montréal
2316-9907 LES PRODUCTIONS VII ATOUTS INC.	1985 02 20	Montréal
2317-1036 LES PRODUITS DE L'ÉRABLE SAMT INC. SAMT MAPLE PRODUCTS INC.	1985 02 22	Frontenac
2316-9105 PROMOTIONS CHRISTIAN PLAMONDON INC.	1985 02 20	Québec
2316-1557 PROMOTIONS SENNEVILLE INC.	1985 02 18	Montréal
2316-1607 LES PROMOTIONS ST-JEAN INC.	1985 02 18	Iberville
2316-1292 PRO-SOUDURE INC.	1985 02 19	Roberval
2316-1060 QUINCAILLERIE DE NORMANVILLE INC.	1985 02 19	Trois-Rivières
2316-1979 LA RÉSERVE DU BON PASTEUR INC.	1985 02 19	Québec
2316-9949 RESSOURCES C.D.M. INC.	1985 02 20	Québec
2316-9956 RESSOURCES GRC INC.	1985 02 20	Québec
2316-1763 RESTAURANT PASSETTO INC.	1985 02 18	Montréal
2315-6177 ROLAND BOUTIN TRANSPORT INC.	1985 01 24	Roberval
2316-1573 R. TREMBLAY COUVREUR INC.	1985 02 19	Joliette
2317-0640 SERGE LAVALLÉE, CONSULTANT EN HABITATION INC.	1985 02 22	Longueuil
2316-1045 SERVICE AÉRIEN ANTICOSTI INC.	1985 02 18	Mingan

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2316-9394 LES SERVICES RÉAL LALONDE INC.	1985 02 20	Saint-Hyacinthe
2316-9568 SERVICES SANITAIRES BELLEFEUILLE INC.	1985 02 21	Terrebonne
2317-0780 SERVICES SANITAIRES RODRIGUE BONNEAU INC.	1985 02 22	Roberval
2317-0293 LA SOCIÉTÉ DE GESTION CLAIRAND INC.	1985 02 22	Montréal
2316-9048 SOCIÉTÉ DE GESTION MAR-MAC INC.	1985 02 20	Montréal
2317-0772 SODEFOR INC.	1985 02 22	Québec
2316-9006 LES SOUS-MARINS LOUP-MARIN INC.	1985 02 19	Québec
2316-9600 LES SPÉCIALISTES DU REMORQUAGE R.W. INC.	1985 02 20	Québec
2316-9634 STATION DANIEL SIROIS INC.	1985 03 01	Québec
2316-9782 SUPER MARCHÉ JEAN-PAUL HOUDE INC.	1985 02 22	Montréal
2316-1805 TRANSPORT LATULIPPE INC.	1985 02 20	Beauce
2316-1581 TRANSPORT N. ROBERGE INC. <i>N. ROBERGE TRANSPORT INC.</i>	1985 02 19	Laval
2316-9642 TRANSPORT ROBERT SABOURIN INC.	1985 02 20	Beauharnois
2316-9527 LES TRANSPORTS MANYCO INC.	1985 02 21	Québec
2316-9261 LES TUILES ST-MICHEL INC.	1985 02 25	Montréal

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

**Délivrance d'un certificat de continuation**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1502-5174 ACCESSOIRES & ÉQUIPEMENTS L.G.M. INC.	1976 03 11	1985 02 18	
1261-5860 ARNELLE D'ANJOU INC.	1967 11 07	1985 02 18	
1234-4776 ASPHALTE VEL COUR LTÉE	1971 05 05	1985 02 19	
1358-8876 AVIATEURS INC.	1974 08 30	1985 02 19	
1339-2154 A. BEUPARLANT INC.	1973 08 07	1985 02 21	FERME ANDRÉ BEUPARLANT INC.
1141-0263 BOIS PÉLADEAU INC.	1963 12 12	1985 02 20	
1103-3396 B. RALPH INC.	1964 08 18	1985 02 18	
1333-5708 B.M. GIGUÈRE INC.	1972 11 27	1985 02 19	
1631-2167 CENTRE AGRO-PLEIN AIR LA TOURMENTE INC.	1978 11 09	1985 02 20	
1632-7728 CINÉCRAN INC.	1979 01 11	1985 02 19	
1505-6047 COMOTYPO INC.	1976 11 10	1985 02 22	
1474-4163 LA COMPAGNIE DE CONSTRUCTION RAMCO LIMITÉE	1977 02 21	1985 02 22	
1190-9744 LA COMPAGNIE GRANITE ÉTERNITÉ LIMITÉE	1961 08 02	1985 02 20	ROC D'ARGENT LTÉE
1627-0977 CONSTRUCTION NARAN INC.	1978 06 02	1985 02 22	
1358-6623 LES CONTENANTS SANITAIRES C.S. INC.	1974 08 20	1985 02 18	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1108-8887 LA CORPORATION D'ACIER ALLIANCE	1956 09 26	1985 02 20	
1241-1831 COURTIERS EN DOUANES DELMAR LTÉE	1965 12 10	1985 02 20	
1114-6016 DAYMOR COUTURE INC.	1955 02 14	1985 02 20	
1291-1954 DÉCORS J.C. INC.	1972 05 26	1985 02 18	
1130-7816 DEMERS MACHINERIES INC.	1958 11 22	1985 02 25	
1371-5859 DISQUES ST-DENIS INC.	1975 03 05	1985 02 25	CLUB FRÉLIX INC.
1462-8945 DISTRIBUTION D'ESTAMPES CONTEMPORAINES ORIGINALES LIMITÉE	1975 11 04	1985 02 21	1462-8945 QUÉBEC INC.
1200-4610 LES ÉDITIONS NOUVELLE FRONTIÈRE INC.	1970 06 10	1985 02 21	
1369-3478 ENTREPRISE D'ÉLECTRICITÉ DE L'ASCENSION INC.	1974 08 14	1985 02 20	ASCENSION ÉLECTRIQUE INC. ASCENSION ELECTRIC INC.
1476-8121 LES ENTREPRISES MICHEL LUSSIER INC.	1977 04 21	1985 02 15	
1637-6048 LES ÉQUIPEMENTS INDUSTRIELS DE BEAUCE INC.	1979 07 13	1985 02 21	
1347-8730 FIL MÉTALLIQUE DRUMMOND INC.	1973 09 28	1985 02 20	
1366-4495 GALERIE L'ART FRANÇAIS (1975) LTÉE	1975 08 04	1985 02 21	
1147-0085 GIBEAULT & FILS LIMITÉE	1962 03 01	1985 02 20	
1370-3616 LES IMMEUBLES J.-C. MILOT INC.	1974 11 12	1985 01 23	
1331-6351 LES INDUSTRIES VIC INC.	1973 07 13	1985 02 20	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1636-8458 LES INVESTISSEMENTS P.L.T. INCORPORÉE	1979 06 06	1985 02 22	LES GESTIONS R. & M. LABRECQUE (1985) LTÉE
1253-6652 JACQUES LANGLOIS OPTICIEN D'ORDONNANCES INCORPORÉE	1968 09 18	1985 02 22	
1506-3092 JEAN-JACQUES GEMME & FILS INC.	1977 08 22	1985 02 19	
1252-0680 LABORATOIRE DENTAIRE NIKA INC.	1970 11 13	1985 02 20	
1357-2508 LÉON TESSIER INC.	1974 05 15	1985 02 18	
1268-7562 MATTHIEU ROBERGE LTÉE	1958 12 31	1985 02 20	
1331-4562 MEUBLES JUVÉNILES DÉCARIE INC.	1973 05 14	1985 02 21	INVESTISSEMENTS SAUL JOSEPH INC. SAUL JOSEPH INVESTMENTS INC.
1159-9669 PÉTROLE CHOQUETTE & FILS INC.	1963 08 30	1985 02 18	
1368-5995 LES PLACEMENTS BOUTHLETTE & TÉTREAU INC.	1974 06 11	1985 02 19	LES PLACEMENTS J.J. GEMME INC.
1117-0545 LES PRODUITS MANUFACTURÉS BUMEDA LIMITÉE	1968 03 21	1985 02 25	
1509-1713 LES PROMOTIONS P.H. LTÉE	1977 12 01	1985 02 19	
1135-1673 LES PUBLICATIONS RIVERAINES LTÉE	1946 02 21	1985 02 25	
1471-6963 QUEBEPLACE INC.	1976 11 23	1985 02 25	
1241-4397 SCIERIE CARRIÈRE LTÉE	1945 03 29	1985 02 21	
1264-5222 SOCIÉTÉ GUAM INC.	1969 09 08	1985 02 18	
1627-0324 STUDIO VICTOR INC.	1978 05 29	1985 02 14	
1631-6648 VARIÉTÉS LES 2-D INC.	1978 11 24	1985 02 20	GEMIAN INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1370-4408 VÊTEMENTS SPORTS PO-GOL INC.	1974 10 09	1985 02 22	LA COMPAGNIE DE PANTALONS G.B. INC. THE G.B. PANT COMPANY INC.

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

64

### Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2316-1565 CLINIQUE MÉDICALE IBERVILLE LTÉE	CLINIQUE MÉDICALE IBERVILLE LTÉE MÉDECINS À DOMICILE HAUT-RICHELIEU INC.	1985 06 01	Iberville
2317-0798 CORIVAL INC.	CORIVAL INC. 1864-8378 QUÉBEC INC.	1985 02 28	Laval
2316-9246 LES ENTREPRISES ROMYER INC.	LES ENTREPRISES ROGI INC. VIMAR INC.	1985 03 01	Longueuil
2316-9592 GROUPE PROMEXPO INC.	SALON NATIONAL DE L'HABITATION CERREFOUR MONDIAL DE LA MODE INC.	1985 02 28	Montréal
2316-9683 MOBILIER DE BUREAUX UNIC LTÉE	2316-0351 QUÉBEC INC. MOBILIER DE BUREAUX UNIC LTÉE	1985 02 28	Montréal

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

64

**Délivrance d'un certificat de modification**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1642-6066 1642-6066 QUÉBEC INC.	1980 03 10	1985 02 19	du district: Trois-Rivières
1846-9700 1846-9700 QUÉBEC INC.	1981 05 29	1985 02 18	1) du district: Alma 2) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 5
1861-7308 1861-7308 QUÉBEC INC.	1982 10 05	1985 02 20	1) du capital-actions 2) des dispositions
2149-8688 2149-8688 QUÉBEC INC.	1982 12 30	1985 02 22	du capital-actions
2151-7065 2151-7065 QUÉBEC INC.	1983 02 23	1985 02 15	1) de la dénomination sociale: GESTION SOGESDEN INC. 2) du capital-actions
2152-2883 2152-2883 QUÉBEC INC.	1983 03 07	1985 02 21	1) de la dénomination sociale: SYSTÈMES VIDEOTEX FORMIC INC. FORMIC VIDEOTEX SYSTEMS INC. 2) du district: Montréal 3) des dispositions
2164-1915 2164-1915 QUÉBEC INC.	1983 12 28	1985 02 18	du district: Trois-Rivières
2165-2631 2165-2631 QUÉBEC INC.	1984 01 27	1985 02 19	de la dénomination sociale: SERVICE B. NADEAU INC.
2165-3654 2165-3654 QUÉBEC INC.	1984 02 01	1985 02 21	de la dénomination sociale: ÉCURIE LA BONNE ÉTOILE INC.
2168-5680 2168-5680 QUÉBEC INC.	1984 04 04	1985 02 22	de la dénomination sociale: MULTI-DIVERTISSEMENTS INC.
2169-5366 2169-5366 QUÉBEC INC.	1984 04 30	1985 02 15	de la dénomination sociale: GESTION DANMAR INC.
2169-8477 2169-8477 QUÉBEC INC.	1984 05 04	1985 02 21	de la dénomination sociale: AIR CARIBOU (1985) INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2171-2146 2171-2146 QUÉBEC INC.	1984 06 04	1985 02 18	du district: Arthabaska
2311-0778 2311-0778 QUÉBEC INC.	1984 10 12	1985 02 18	de la dénomination sociale: ACHATS BALCANCAR LTÉE BALCANCAR PURCHASING LTD.
2311-2030 2311-2030 QUÉBEC INC.	1984 10 11	1985 02 18	de la dénomination sociale: DENIS-PIERRE AUTO INC.
2312-5552 2312-5552 QUÉBEC INC.	1984 11 08	1985 02 21	de la dénomination sociale: RÉSIDENCES PERREAULT INC.
2313-3523 2313-3523 QUÉBEC INC.	1984 11 30	1985 02 20	du district: Drummond
2313-3549 2313-3549 QUÉBEC INC.	1984 11 30	1985 02 13	1) de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES PAUL LAJEUNESSE INC. 2) du district: Saint-François
2313-7961 2313-7961 QUÉBEC INC.	1984 12 13	1985 02 15	de la dénomination sociale: LES ÉQUIPEMENTS DE BUREAU MONTCALM INC.
2314-0866 2314-0866 QUÉBEC INC.	1984 12 18	1985 02 19	de la dénomination sociale: GUY DE VERCHÈRES INC.
2314-3613 2314-3613 QUÉBEC INC.	1984 12 21	1985 02 22	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION ORMARC INC.
2314-4058 2314-4058 QUÉBEC INC.	1984 12 28	1985 02 18	de la dénomination sociale: COURTIER D'ASSURANCE JAMES MCMAHON INC.
2314-4140 2314-4140 QUÉBEC INC.	1984 12 28	1985 02 22	du district: Saint-François
2314-5733 2314-5733 QUÉBEC INC.	1984 12 28	1985 02 20	du district: Saint-François
2314-7473 2314-7473 QUÉBEC INC.	1985 01 07	1985 02 19	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES PAUL A. BELISLE INC.
2315-2101 2315-2101 QUÉBEC INC.	1985 01 10	1985 02 20	du district: Trois-Rivières

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2315-2119 2315-2119 QUÉBEC INC.	1985 01 10	1985 02 20	du district: Abitibi
2316-6135 2316-6135 QUÉBEC INC.	1985 02 06	1985 02 14	de la dénomination sociale: L'IMPRIMERIE ADMIRAL (1985) LTÉE ADMIRAL PRINTING (1985) LTD.
1847-1623 ALPHA CAISSES ENREGISTREUSES INC.	1981 06 01	1985 02 18	du district: Laval
2167-7539 BAR LAITIER BIDULE INC.	1984 03 20	1985 02 19	de la dénomination sociale: RESTAURANT BIDULE INC.
2311-0182 BRASSERIE ET CASSE-CROÛTE ST-CHARLES INC.	1984 10 09	1985 02 18	de la dénomination sociale: BAR ET CASSE-CROÛTE ST-CHARLES INC.
2314-3142 CANAC-MARQUIS GRENIER LTÉE	1985 01 01	1985 02 22	du capital-actions
1466-8495 CENTRE JARDIN HAMEL INC.	1976 06 29	1985 02 20	de la dénomination sociale: FERME GAËTAN HAMEL INC.
1206-3103 CENTRE JARDIN PARADIS INC.	1971 03 18	1985 02 18	1) de la dénomination sociale: LES CENTRES JARDINS PARADIS INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2163-5057 CONSTRUCTION PÉRUSSE INC.	1984 01 01	1985 02 18	1) du capital-actions 2) des dispositions
2316-3504 LES CONSTRUCTIONS JOSÉE INC.	1985 01 31	1985 02 19	de la dénomination sociale: LES CONSTRUCTIONS JOSÉ INC.
1858-2999 CORPORATION DE PLACEMENTS HYPOTHÉCAIRES IMMOCRÉDIT INC.	1982 05 25	1985 02 21	de la dénomination sociale: EMPRISE DÉVELOPPEMENT INC.
1289-4069 LA CORPORATION D'ACIER MART	1962 12 27	1985 02 20	du capital-actions
1647-1963 DÉPANNEUR CHEZ TI-GUY INC.	1980 08 20	1985 02 18	1) du capital-actions 2) des restrictions à l'activité 3) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1844-8712 DÉPANNEUR MC MASTERVILLE INC.	1981 03 31	1985 02 21	1) de la dénomination sociale: RESTAU-CHAUD INC. 2) du district: Terrebonne
1860-9081 DIRECTEMENT DU PROPRIÉTAIRE B.S.D. INC.	1982 09 01	1985 02 21	de la dénomination sociale: GESTION 246 INC.
1647-1591 DISTRIBUTIONS LE-RO INC.	1980 08 15	1985 02 18	du capital-actions
1844-2020 LES ENTREPRISES FORESTIÈRES FORTIN & FILS LTÉE	1981 03 13	1985 02 18	1) du capital-actions 2) des dispositions
1134-2565 LES ÉQUIPEMENTS DE BUREAU RICHELIEU LTÉE	1956 12 17	1985 02 20	1) de la dénomination sociale: ÉQUIPEMENTS RICHELIEU LTÉE 2) du capital-actions 3) des dispositions
2151-8188 ERA-PAQ INC.	1983 02 22	1985 02 20	de la dénomination sociale: PRECTO INC.
1356-3978 FERME AVICOLE STE-CROIX LTÉE	1974 05 14	1985 02 21	1) du capital-actions 2) des dispositions
1189-2254 LA FILATURE DE L'ISLE-VERTE, LIMITÉE	1951 10 23	1985 02 19	de la dénomination sociale: GESTION ROLAND THÉRIAULT INC.
2314-0056 GARAGE CHARLEMAGNE VIENS INC.	1984 12 17	1985 02 15	de la dénomination sociale: GARAGE F.D. VIENS INC.
2151-4542 GARAGE PIERRE FONTAINE (1983) INC.	1983 02 14	1985 02 19	de la dénomination sociale: GARAGE DANIEL LAPLANTE INC.
1645-7723 GARAGE YVON PILOTE INC.	1980 06 30	1985 02 20	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 3
1643-0530 GEPHIL INC.	1980 04 11	1985 02 22	1) du capital-actions 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2315-8439 GESTION CADAPI INC.	1985 01 28	1985 02 19	GESTION NATAWI INC.
2316-3322 GESTION FERDINAND TREMBLAY INC.	1985 01 31	1985 02 18	1) du capital-actions 2) des dispositions
1841-8889 GILBERT GARON BIC INC.	1980 12 22	1985 02 18	du capital-actions
2315-4651 HYDROGENAL INC.	1985 01 18	1985 02 20	de la dénomination sociale: 2315-4651 QUÉBEC INC.
1625-7370 LE LABORATOIRE B.M.G. INC.	1978 04 21	1985 02 21	du district: Longueuil
2309-8031 LAGUE AUTOMOBILES (MONTRÉAL) LTÉE	1984 08 30	1985 02 19	du district: Montréal
2172-8415 MAÏS PIF POF INC.	1984 07 18	1985 02 22	1) du capital-actions 2) des dispositions 3) du nombre des administrateurs: minimum 1 maximum 10
2165-8372 MAISON DE CONSULTATION LISE LEBOEUF INC.	1984 01 17	1985 02 21	de la dénomination sociale: SOLENFANCE INC.
1845-9941 MARCHÉ C.D.S. LTÉE	1981 05 01	1985 02 22	du district: Laval
1152-2372 MARCHÉ T. LÉONARD INC.	1966 09 19	1985 02 19	du capital-actions
1862-5053 MATÉRIAUX DE LA DAME DE BELOEIL LTÉE	1982 10 26	1985 02 22	1) de la dénomination sociale: VIDÉO CHEZ SOI LTÉE 2) du district: Saint-François du nombre des administrateurs: minimum:1 maximum:7
1850-6865 MATÉRIAUX FRIGON LTÉE	1981 09 25	1985 02 22	1) de la dénomination sociale: MATÉRIAUX LUMBERLAND-FRIGON INC. 2) du district: Montréal
1221-3344 MERCERIE LAFLEUR INC.	1970 12 15	1985 02 18	1) du capital-actions 2) des dispositions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
1466-3249 MOULE H. T. INC.	1976 04 14	1985 02 20	1) du capital-actions 2) des dispositions
1362-3947 NETTOIE-FORT INC.	1975 03 13	1985 02 20	de la dénomination sociale: PROMO HABITAT INC.
1364-8050 OPECOM INC.	1975 07 22	1985 02 19	1) du capital-actions 2) des dispositions
1303-4350 LES PLACEMENTS JEAN-GUY GENDREAU INC.	1972 10 02	1985 02 20	du capital-actions
1465-3968 LES RESTAURANTS CLAUDE MAHEUX INC.	1976 03 09	1985 02 20	du capital-actions
2165-0015 R. NANTEL & ASSOCIÉS INC.	1983 12 20	1985 02 20	1) du capital-actions 2) des dispositions
1855-0285 SERGAR INC.	1982 02 16	1985 02 21	du district: Longueuil
1644-5785 LES SERVICES ADMINISTRATIFS MONTCALM INC.	1980 05 15	1985 02 25	du district: Montréal
1286-4310 SERVIPLAST LTÉE	1968 02 26	1985 02 15	du capital-actions
1371-2583 SOGESCAL INC.	1975 03 14	1985 02 21	du capital-actions
1148-7873 STE-MARIE AUTOMOBILES LTÉE	1962 09 04	1985 02 25	du capital-actions
1230-5157 LES SYSTÈMES DE TRANSPORT AÉRIENS LTÉE	1968 01 09	1985 02 21	de la dénomination sociale: TRANSPORT GARFIELD INC. GARFIELD TRANSPORT INC.
2311-6064 TRANSPORT J.L.O. INC.	1984 10 24	1985 02 20	1) de la dénomination sociale: TRANSPORT P.S.C. INC. 2) du district: Québec
1475-9005 TRANS-QUÉBEC LES IMMEUBLES LOUISA LAFLEUR INC.	1977 03 24	1985 02 21	de la dénomination sociale: LE GROUPE DYNAMIQUE COURTIERS INC.

*L'inspecteur général des  
institutions financières.*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

**Compagnies (Partie III) — Loi sur les****Lettres patentes**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2314-1948 AIDE AUX FAMILLES DES TOXICOMANES (A.F.T.) INC.	1985 02 25	2384, Keller, Saint-Laurent
2316-8370 LES AMIS DU HOCKEY DE TROIS-RIVIÈRES	1985 02 25	1650, Royale, Trois-Rivières
2316-8826 L'ART DES JEUNES SANS EMPLOI DE LA RIVE- SUD DE MONTRÉAL	1985 02 25	1159, Marquette, Longueuil
2314-7978 L'ASSOCIATION DES ANCIENS PRÉSIDENTS «MA MAISON DE JEUNESSE» INC.	1985 02 25	2565, rue St-Dominique, Jonquière
2315-3042 ASSOCIATION GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS ET DES ÉTUDIANTES DE LA FACULTÉ DE L'ÉDUCATION PERMANENTE (A.G.E.E.F.E.P.)	1985 02 25	Montréal
2312-7764 ATELIER RECYCLAGE MONTÉRÉGIE A.R.M. INC.	1985 02 25	Boucherville
2311-4622 L'ATELIER: «ENSEMBLE ON SE TIENT»	1985 02 25	615, rue Pierre Dubeau, Saint-Eustache
2314-7721 BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE D'ASBESTOS INC.	1985 02 25	Asbestos
2316-8388 CAMP MUSICAL DES LAURENTIDES INC.	1985 02 25	4009, rue Grey, Montréal
2311-1628 CENTRE DE TAI CHI DE MONSIEUR TAM	1985 02 25	Montréal
2316-4007 CLUB BIATHLON DE COURCELETTE	1985 02 25	110, des Meuniers, app. 6, Neufchâtel
2313-9694 CLUB D'ÂGE D'OR «LA DÉTENTE» ANGE-GARDIEN	1985 02 25	7, de la Mairie, Ange-Gardien

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2314-7994 CLUB SOCIAL LE PARTAGE DE JOLIETTE INC.	1985 02 25	Joliette
2316-8156 COMITÉ DES CITOYENS DE PLAISANCE INC.	1985 02 25	288, rue Lalande, Plaisance
2316-4833 CORPORATION DES FÊTES DU CENTENAIRE DE LA VILLE DE SAINT-LÉONARD INC.	1985 02 25	8400, boulevard Lacordaire, Saint-Léonard
2314-4470 GARDERIE ALEXIS LE TROTTEUR	1985 02 25	Montréal
2311-7088 GARDERIE LES CALINOURS INC.	1984 02 25	Val-David
2312-3805 LA JOUJOUTHÈQUE DU HAUT ST-LAURENT	1985 02 25	75, rue Châteauguay, Huntingdon
2316-8594 LES JOYEUX PIONNIERS DE STE-CROIX INC.	1985 02 25	6310, rue Principale, Sainte-Croix
2314-1872 OUIE J'ÉCOUTE INC.	1985 02 25	Amqui
2316-4379 LES PRODUCTIONS FUTURA	1985 02 25	912, Place du Viaduc, Sainte-Foy
2315-3109 LES PROMOTIONS JEUNESSE DE BEAUCE INC.	1985 02 25	640, 11 <sup>e</sup> Rue, Saint-Georges-ouest
2316-8362 SOCIÉTÉ DU FESTIVAL INTERNATIONAL DE MUSIQUE CLASSIQUE DE MONTRÉAL INC.	1985 02 25	5455, de Terrebonne, bureau 1106, Montréal
2315-7514 S-O-S ENFANTS-ADOLESCENTS	1985 02 25	Saint-Laurent

*L'inspecteur général des  
institutions financières.*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

**Compagnies (Divers) — Loi sur les****Changement de siège social (Article 87)**

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a changé son siège social de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouvelle adresse du siège social
1260-3692 CANADA BLEU INC.	1924 01 23	59, Maple Hill, Morin Heights
1464-4660 LE CLUB DE CURLING LACOLLE (1976) INC.	1976 01 30	7, rue Curling, Lacolle
1510-3179 LES ÉCURIES DU HAUT-RICHELIEU LTÉE	1978 01 17	3655, rue Beaumont, Brossard
1632-8585 L'ENSEMBLE VOCAL ARTS-QUÉBEC INC.	1979 01 15	28, avenue Vincent d'Indy, Outremont
1505-6518 MICHEL H. PELLETIER & ASSOCIÉS INC.	1976 11 15	3608, boulevard de la Concorde est, Laval
1245-2066 PLACEMENTS J.M. CHAPUT LTÉE	1968 09 25	195, chemin de la Côte Ste-Catherine, Outremont
1363-8218 PLACEMENTS LAURENSOL INC.	1975 05 29	390, rue Principale, Saint-Sauveur
1354-7013 RESTAURANT TICLIN INC.	1974 01 16	1205, 5 <sup>e</sup> Avenue, Shawinigan-Sud
1140-7087 RÔTISSERIE PONT-VIAU INC.	1956 05 11	2270, rue Duncan, Mont-Royal
1231-9661 SOCIÉTÉ DES AUXILIATRICES DES ÂMES DU PURGATOIRE	1949 03 21	4102, rue de Repentigny, Montréal
1231-9661 SOCIÉTÉ DES AUXILIATRICES DES ÂMES DU PURGATOIRE	1949 03 21	1635, rue St-Christophe, Montréal

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD.*

**Changement du domicile légal – Établissement ou (Article 32)**

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a établi son domicile légal ou l'a changé de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1378-0200 ABITIBI METALS MINES LTD. (Libre de responsabilité personnelle)	1951 07 12	1137, 3 <sup>e</sup> Rue, Val d'Or
1473-3802 AGENCE DE VOYAGES RIO LTÉE	1977 01 21	96, rue Sherbrooke ouest, Montréal
1473-0550 AGENCE LATINO-AMÉRICAINNE D'INFORMATION (A.L.A.I.) INC.	1977 01 12	1224, rue Ste-Catherine ouest, bureau 702-703, Montréal
1232-4349 ANATOLE DUFOUR INC.	1966 12 12	3862, rue de la Fabrique, Jonquière
2156-5581 ASSOCIATION DE RINGUETTE DE LA HAUTE GATINEAU INC.	1983 01 24	185, boulevard Desjardins, Maniwaki
1847-1250 L'ASSOCIATION DES JURISTES CATHOLIQUES DU QUÉBEC	1981 06 08	511, rue Place d'Armes, bureau 600, Montréal
1302-0227 L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DE MOTOS DU QUÉBEC	1965 01 07	1200, rue Sanguinet, bureau 300, Montréal
1467-5730 L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'HANDICAPÉ INTELLECTUEL DU SAGUENAY (A.D.H.I.S.)	1976 06 03	605, boulevard St-Paul, Chicoutimi
1645-0017 ASSOCIATION RÉGIONALE DES CLUBS DE PATINAGE ARTISTIQUE MONTRÉAL CONCORDIA	1980 05 30	7070, rue Casgrain, Montréal
1864-1506 ASSOCIATION SHUDOKAN DU QUÉBEC	1982 12 13	2975, rue Goyer, Montréal
1234-1228 LES ASSURANCES ARTHUR DÉSILETS LTÉE	1971 09 13	1625, boulevard Mercure, Drummondville
1330-7269 ASSURANCES JEAN-CLAUDE LECLERC INC.	1973 02 28	578, rue Lindsay, Drummondville

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1356-1428 LES ASSURANCES LACHANCE INC.	1974 04 30	274, rue St-Louis, Sainte-Marie
1331-3499 AUBERGE DE LA PAIX QUÉBEC INC.	1973 04 24	254, rue Lockwell, bureau 2, Québec
1325-2549 BETTER REALTIES & INVESTMENTS CORPORATION LIMITED	1964 06 30	12088, rue James Morrier, Montréal
1468-0219 BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DE PRÊT DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	1976 06 23	19, 11 <sup>e</sup> Rue, Noranda
1336-1738 BRASSERIE LE CAUCUS INC.	1973 02 26	563, rue Principale, Lachute
1361-8947 BROSSEAU & ASSOCIÉS INC.	1975 02 19	9, rue Laurier est, Montréal
1288-3880 C & B INVESTMENT CORP.	1964 01 24	310, avenue Victoria, bureau 108, Montréal
1333-6862 CAISSES D'EMBALLAGE KUMONT INC.	1972 10 02	2, rue Breton Woods, Beaconsfield
1504-7079 CEINTURE ROYALE DU CANADA LTÉE	1976 08 23	333, rue Chabanel ouest, bureau 900, Montréal
1251-4204 CENTRE DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE	1943 07 02	1250, rue St-Joseph est, bureau 1, Montréal
1468-2959 CENTRE D'ÉDUCATION ET D'ACTION DES FEMMES DE MONTRÉAL INC.	1976 07 06	2314, rue Ste-Catherine est, Montréal
1845-6392 CENTRE INSTRUCTIF ET RÉCRÉATIF DES FEMMES DE LAC-MÉGANTIC INC.	1981 04 14	4790, rue Dollard, Lac Mégantic
1475-9260 CLERPHARM LTÉE	1977 03 25	106, boulevard Notre-Dame, Clermont
1863-3958 CLUB DE GYMNASTIQUE: LES ICARES	1983 02 18	4881, rue St-Jacques, Laval

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1347-5009 CLUB DE L'ÂGE D'OR DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	1973 10 16	36, rue St-Bruno, Sainte-Agathe-des-Monts
1337-0929 CLUB DE L'ÂGE D'OR DE ST-SÉBASTIEN	1972 12 13	546, rue Principale, Saint-Sébastien
1461-5272 CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE QUÉBEC LIMOILOU INC.	1975 09 29	2280, rue Mgr. Gosselin, Québec
1462-0108 CLUB DE SKI MONT FORTIN INC.	1975 09 18	1823, rue Frontenac, Jonquière
1855-0020 LE CLUB DES FUMEURS DE PIPES DU QUÉBEC	1982 02 17	1937, Bas l'Assomption nord, L'Assomption
1289-7500 LE CLUB GRANBYEN	1965 06 16	200, rue Ste-Catherine, Beauharnois
1382-0451 CLUB SOCIAL ET SPORTIF DU LAC DU MOULIN INC.	1983 09 27	844, rue de la Plage, Sainte-Julienne
1462-1189 CLUB SOCIAL STE-ODILE	1975 09 23	112, rue du Frènes ouest, Québec
2154-5967 LE COMITÉ DU CITOYEN DU DISTRICT NO 11 (LES RIVIÈRES)	1983 07 12	5565, rue Arthur Béliveau, Trois-Rivières
1361-4417 LA COMPAGNIE DE DACTYLO LASALLE INC.	1975 01 27	8608, rue Centrale, LaSalle
1242-8918 CONRAD CAPE INC.	1965 10 14	540, rue Beauharnois ouest, Montréal
1104-8626 CORRIVAUX INC.	1956 04 13	4601, rue Kensington, Montréal
1118-3597 LES DÉVELOPPEMENTS ORAM LTÉE	1967 05 12	6333, boulevard Décarie, bureau 200, Montréal
1128-6309 DOUGALL PRINTING (QUÉBEC) LIMITED	1967 08 21	1995, rue Dépatie, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1358-0584 ÉCOLE DE CONDUITE LAURIER INC.	1974 02 11	3186, chemin Ste-Foy, Sainte-Foy
1255-6718 ÉDIFICE MONTCALM INC.	1963 01 25	4603, rue St-Félix, Saint-Félix-du-Cap-Rouge
1242-3604 ÉNERGIE & RESSOURCES (CAM) LIMITÉE	1938 01 25	1, Place Ville Marie, bureau 3900, Montréal
1257-0388 ENTREPRISES BUILDING INC.	1953 05 15	4480, Côte de Liesse, bureau 207, Montréal
1333-7811 LES ENTREPRISES LEMAY INC.	1973 07 17	38, rue Rochefort, Val d'Or
1362-3699 EXPLO ZINC INC.	1975 03 14	2000, rue Peel, bureau 730, Montréal
2159-1441 FONDATION DU CENTRE HOSPITALIER DE GATINEAU	1983 11 23	909, boulevard de la Vérendrye ouest, Gatineau
1855-6456 FONDATION JACINTHE LÉVESQUE, SCLÉROSE EN PLAQUES, SECTION KRKB	1982 03 09	75, rue St-Henri, Rivière-du-Loup
1370-6585 GARDERIE LAFONTAINE INC.	1975 09 10	500, rue Roy est, Montréal
1636-7674 GARDERIE POIL DE PELUCHE	1979 08 20	378, rue des Érables, Weedon
1466-6291 GRENIER, ROY & ASSOCIÉS LTÉE	1976 04 27	142, Seigneuriale, Québec
1465-6755 LE GROUPE DE LA VALLÉE	1976 03 19	1371, rue Ontario, Montréal
1628-3178 GROUPE-SEMENCE DU NOUVEL ÂGE INC.	1978 07 14	2147, rue Cuvillier, Montréal
1315-1899 THE HESS B. FINESTONE FOUNDATION IN MEMORY ON THE LATE JACOB AND JENNY FINESTONE	1953 01 27	3054, chemin St-Sulpice, Montréal

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1328-8501 LES IMMEUBLES HARTFORD INC.	1971 10 15	4397, rue Jean Brillant, Montréal
1261-6728 LES IMMEUBLES LAGO LTÉE	1963 06 26	4186, boulevard Rhéaume, Jonquière
1234-1137 INSTITUT DE L'ART DE LA COIFFURE INC.	1947 11 21	2055, rue Peel, bureau 910, Montréal
2161-8004 LIGUE DE HOCKEY DES MÉDIAS - QUÉBÉCOIS	1984 02 10	5334, rue Bourbonnière, Montréal
1354-7435 LOISIRS CHAMPLAIN - GAMACHE INC.	1974 02 28	615, rue King-George, Longueuil
1475-0947 MAISON ROY & BERGERON INC.	1977 03 10	70, Village est, Saint-Pie-de-Guire
1336-8196 MASEBO INC.	1972 12 22	Route rurale numéro 2, Maniwaki
1364-0784 MEUBLES OUELLET & FRÈRES LTÉE	1975 06 11	2340, rue St-Hubert, Jonquière
1473-0576 L'ORDRE LOYAL DES MOOSE, LOGE 1732 TROIS-RIVIÈRES INC.	1978 11 22	554, rue Ste-Cécile, Trois-Rivières
1629-8275 PARLIMAGE	1978 09 18	4572, avenue Delorimier, Montréal
1252-3676 PLACEMENTS DESJARDINS INC.	1961 11 13	465, rue St-Jean, bureau 800, Montréal
1338-0340 PLACEMENTS LÉGER (1973) INC.	1973 08 29	4141, rue Sherbrooke ouest, bureau 310, Montréal
1324-3662 PLACEMENTS RACINE INC.	1963 04 09	4603, rue St-Félix, Saint-Félix-du-Cap-Rougé
1856-7495 RANDONNEURS DU SAGUENAY	1982 04 05	3788, rue Vincent, Jonquière

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1281-7003 RAYMOND VAILLANCOURT LTÉE	1958 08 18	1997, rue Davis, Jonquière
1125-7490 RENÉ DE DEAUVILLE INC.	1955 08 24	2055, rue Peel, bureau 910, Montréal
1301-4378 RESTAURANT AU GOURMET INC.	1963 02 18	326, rue Cathédrale, Rimouski
1102-7752 LES RESTAURANTS DA VINCI INC.	1969 02 28	5155, rue Charbonneau, Montréal
1364-8647 SERVICE DE CONSULTATIONS TECHNIQUES DU QUÉBEC (S.C.T.Q.) INC.	1975 07 29	2700, boulevard Laurier, Sainte-Foy
1336-1042 SERVICE DE BRÛLEURS À L'HUILE CORTINA INC.	1973 01 20	4029, rue Beaubien est, Montréal
1351-7537 SERVICE DE PNEUS DOLBEAU LTÉE	1974 01 25	259, 8 <sup>e</sup> Avenue, Dolbeau
1506-3910 SERVICE D'AIDE À LA RÉNOVATION DE POINTE ST-CHARLES	1977 08 23	2447, rue Centre, Montréal
1279-0275 SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTIONS PARKVILLE INC.	1956 10 22	520, rue Cherrier, bureau 101, Montréal
1287-7874 SOCIÉTÉ INVESTISSEMENT WESTWOOD INC.	1948 01 04	5000, rue Jean Talon ouest, bureau 200, Montréal
1357-2474 SOCIÉTÉ NOUVELLE DE PRODUCTIONS DE SHERBROOKE INC.	1974 02 27	138, rue Brooks, bureau 2, Sherbrooke
1353-9705 SOCIÉTÉ RANDLUKE INC.	1950 12 09	5000, Jean Talon ouest, bureau 200, Montréal
1469-2834 SPORT DEUX MILLE DU SAGUENAY INC.	1976 08 17	30, rue Racine est, Chicoutimi

Dénomination sociale	Date de constitution	Domicile légal
1285-1804 STEINBERG AGENCIES LIMITED	1965 11 22	9250, avenue du Parc, bureau 100, Montréal
1300-4221 SULPHUR CONVERTING CORPORATION	1956 05 05	1010, rue Sherbrooke ouest, bureau 2400, Montréal
1633-2488 TOURBEC (1979) INC.	1979 01 26	535, rue Ontario est, Montréal
1624-2802 LES TOURBILLONS DE BEAUPORT INC.	1978 03 13	47, rue Bergeron, Beauport
1286-5358 TRANSFER DEVELOPMENT CORPORATION	1959 04 07	4999, rue Ste-Catherine ouest, bureau 405, Montréal
1462-0991 TRANSPORT P.M.M. INC.	1975 10 14	1260, boulevard Paquette, Mont-Laurier
1230-1032 UNION DES GRADUÉS INSCRITS À LAVAL (U.G.I.L.)	1969 10 30	Maison Marie-Sirois, Cité Universitaire, Sainte-Foy
1636-8102 UNION DES TRAVAILLEURS ACCIDENTÉS DE MONTRÉAL (U.T.A.M.)	1979 06 06	4058, rue Parthenais, Montréal

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

**Changement du nombre d'administrateurs (Article 87)**

Avis est donné que chacune des corporations ci-après indiquées a modifié le nombre de ses administrateurs de la façon suivante:

Dénomination sociale	Date de constitution	Nouveau nombre d'administrateurs
1317-9072 CRÉATIONS SUITMASTER INC.	1967 07 31	3
1288-3435 LE FOYER D'ASBESTOS INC.	1968 12 13	5

*L'inspecteur général des  
institutions financières,  
JEAN-MARIE BOUCHARD*

64

**Dissolution (Article 28)**

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1469-5514 ASSOCIATION DES CAMPEURS LE MARQUIS	1976 08 26	1985 03 16
1630-5815 ENTREPRISES GENTIPRO INC.	1978 10 19	1985 03 16
1370-4325 FROMAGERIE DU NORD INC.	1974 11 19	1985 03 16
1208-8100 LAITERIE LECLERC SHERBROOKE INC.	1970 07 22	1985 03 16
1475-7553 LÉO PROULX INC.	1977 09 26	1985 03 16
1336-6901 LES PLACEMENTS EXPONENTIELS DU QUÉBEC INC.	1973 02 13	1985 03 16
1640-3420 QUINCAILLERIE NADEAU INC.	1979 12 12	1985 03 16
1119-5997 RESTAURANT GIORGIO (MONTRÉAL) INC.	1963 11 15	1985 03 09
1644-2022 SOCIM INC.	1980 05 01	1985 03 16

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1186-2018 W. FORTIN AUTOMOBILE INC.	1964 12 29	1985 03 16

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

64

## Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

### Amendement

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été amendée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Date d'amendement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE CMP 1985 (QUÉBEC) CMP 1985 (QUÉBEC) MINERAL PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED	1984 12 05	1985 02 28	1155, Dorchester ouest, local 3301, Montréal

*Le protonotaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Montréal,*  
CLAUDE LEBEAU

66

### Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
ENTREPRISES ALAVI, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE	1985 02 28	2201, Ste-Catherine ouest, Montréal
LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPLORA- TION MINIÈRE SOMICOM 1985 SOMICOM 1985 MINERAL EXPLORATION PARTNERSHIP AND COMPANY LIMITED	1985 02 28	58, rue de Brésoles, local 3, Montréal
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SOUART PLACE SOUART & COMPANY LIMITED	1985 02 25	184, Roger-Pilon, Dollard-des-Ormeaux
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SOULANGE	1985 02 25	1850, croissant Séguin, Brossard

*Le protonotaire adjoint  
de la Cour supérieure, district  
judiciaire de Montréal,*  
CLAUDE LEBEAU

66

## Avis divers

### Chevaliers de Colomb de l'Assemblée Évêque Lafortune, numéro 1020

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb de l'Assemblée Évêque Lafortune, numéro 1020, possèdent leur siège social à Drummondville, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, chap. 134, art. 2), et ce à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le fidèle navigateur,*  
GAÉTAN DIONNE

*Le fidèle scribe,*  
YVON BEAULIEU

40173

### Chevaliers de Colomb de l'Assemblée La Sarre, numéro 1661

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb de l'Assemblée La Sarre, numéro 1661, possèdent leur siège social à La Sarre, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, chap. 134, art. 2), et ce à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le fidèle navigateur,*  
ROGER CARON

*Le fidèle scribe,*  
RÉJEAN MAILHOT

40174

### Chevaliers de Colomb de l'Assemblée Mgr Desmarais, numéro 1019

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb de l'Assemblée Mgr Desmarais, numéro 1019, possèdent leur siège social à Amos, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, chap. 134, art. 2), et ce à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le fidèle navigateur,*  
PHILIPPE VÉZEAU

*Le fidèle scribe,*  
CONRAD GIRARDIN

40175

### Chevaliers de Colomb du conseil de Notre-Dame de Lourdes, numéro 8837

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil de Notre-Dame de Lourdes, numéro 8837, possèdent leur siège social à Notre-Dame-de-Lourdes, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, chap. 134, art. 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le grand chevalier,*  
GILLES BEAULIEU

*Le secrétaire-archiviste,*  
RAYMOND DESMARAIS

40176

### Chevaliers de Colomb du conseil de Trois-Montagnes, numéro 8880

Avis est donné que les Chevaliers de Colomb du conseil de Trois-Montagnes, numéro 8880, possèdent leur siège social à Saint-René-de-Matane, province de Québec, et qu'ils se prévalent des dispositions de la Loi concernant les Chevaliers de Colomb de la province de Québec (I et II, Elizabeth II, chap. 134, art. 2), et ce, à partir de la date de la publication à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le grand chevalier,*  
ADRIEN SAVARD

*Le secrétaire-archiviste,*  
J.R. COUILLARD

40177

### La Compagnie canadienne d'oxygène Limitée et Boc, Inc.

Nous donnons avis que sera présentée au Parlement du Canada, au cours de sa session actuelle ou de l'une des deux suivantes, par

a) La Compagnie canadienne d'oxygène Limitée, dûment constituée en corporation en vertu des lois du Canada, société dont le principal établissement se trouve en la ville de Mississauga, province d'Ontario, et qui est, au Canada, le concessionnaire exclusif de la société Boc, Inc., pour la vente du produit fabriqué en vertu du brevet canadien no 855255, et

b) la société Boc, Inc., dûment constituée en corporation en vertu des lois de l'État de Delaware, l'un des états des États-Unis d'Amérique, société dont le principal établissement se trouve dans la ville de Montvale,

État de New Jersey, l'un des états des États-Unis d'Amérique, et qui est cessionnaire dudit brevet.

Une pétition sollicitant l'adoption d'une loi d'intérêt privé prolongeant la durée de ce brevet nonobstant l'article 48 de la Loi sur les brevets (S.R.C., 1970, chap. P-4).

Ottawa, province d'Ontario, le 8 février 1985

*Les avocats des pétitionnaires,*  
GOWLING & HENDERSON

160, rue Elgin  
Ottawa, Ontario  
H1N 8S3

39848-8-4

### Compagnie du chemin de fer de Québec Central

*Aux détenteurs de titres*

L'assemblée générale annuelle des détenteurs de titres de la Compagnie du chemin de fer de Québec Central se tiendra à la gare Windsor, Montréal, QC, Canada, dans la salle de conférence, bureau 100, le mercredi 17 avril 1985 à onze heures pour présenter les états financiers, élire deux administrateurs, représentant les détenteurs de titres de la compagnie jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle, nommer le vérificateur de la compagnie et examiner toutes les questions dont elle pourra être saisie.

Par ordre du Conseil

Montréal, le 22 février 1985

40017-10-4

*Le secrétaire,*  
R.L. PARTRIDGE

### Conseil scolaire de l'île de Montréal

*Rachat d'obligations*

Obligations émises par la Commission des Écoles catholiques de Pointe-Claire et Beaconsfield.

Émission de 1 050 500 \$ comprenant 274 500 \$ d'obligations à terme de 20 ans — 7 ½ % — échéant le 1<sup>er</sup> mai 1988 remboursable en monnaie canadienne par voie de remboursements anticipés obligatoires.

Avis public est par les présentes donné aux détenteurs des obligations ci-haut mentionnées que le Conseil scolaire de l'île de Montréal (la dette obligataire de la Commission des Écoles catholiques de Pointe-Claire et Beaconsfield étant devenue, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1973, la dette obligataire dudit Conseil scolaire en vertu du chapitre 60 des lois du Québec de 1972) se propose de racheter et rachètera pour un montant en principal de

61 000 \$, le 1<sup>er</sup> mai 1985, en tant que remboursement anticipé obligatoire, les obligations suivantes à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date du rachat à savoir:

Coupons de 1 000 \$ dont le numéro commence par la lettre M:

757, 762, 767, 772, 777, 782, 787, 792, 797, 802, 807, 812, 817, 822, 827, 832, 837, 842, 847, 852, 857, 862, 867, 872, 877, 882, 887, 892, 897, 902, 907, 912, 917, 922, 927, 932, 936, 938, 941, 944, 946, 950, 951, 956, 957, 961, 963, 966, 969, 971, 976, 981, 986, 991, 996, 1001, 1006, 1011, 1016, 1021, 1026.

Les obligations devant être ainsi rachetées deviendront dues et payables le 1<sup>er</sup> mai 1985 et seront payées en monnaie légale du Canada, à toute succursale de la Banque Nationale du Canada, La Banque Royale du Canada, la Banque Canadienne Impériale de Commerce et la Banque de Montréal dans la province de Québec ou au bureau principal de la Banque Nationale du Canada à Toronto, Ontario, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus, avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 1<sup>er</sup> mai 1985 y attachés.

Les obligations immatriculées doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc.

Avis public est aussi par les présentes donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations présentement appelées pour paiement cessera de courir le et après le 1<sup>er</sup> mai 1985.

Montréal, le 1<sup>er</sup> mars 1985.

Le conseil scolaire de l'île de Montréal

*Le directeur du financement,*  
40124 DENIS TOURANGEAU

### Succession Aline Courchesne

Avis est, par les présentes, donné qu'aux termes d'un acte reçu devant Gabriel Boire, notaire à Drummondville, le 22 janvier 1985, et dont une copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, le 1<sup>er</sup> février 1985, sous le numéro 286532, Jeanne Courchesne, en sa qualité de tutrice de Claude Courchesne, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de feu Aline Courchesne, décédée le 31 août 1984, en son vivant demeurant au 765, 116<sup>e</sup> Avenue, Drummondville.

Un inventaire des biens a été fait devant le notaire soussigné et peut-être vérifié 430, rue Saint-Georges, local 125, Drummondville, QC, J2C 4H4.

Drummondville, le 26 février 1985

40178

*Le procureur,*  
GABRIEL BOIRE, notaire

**Ville de Beauport**  
*Rachat d'obligations*

Prenez avis que, conformément aux procédures adoptées, la ville de Beauport rachètera, le 1<sup>er</sup> mai 1985, un montant de 29 000 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 1<sup>er</sup> mai 1988 de son émission d'obligations originale de 414 000 \$, datée du 1<sup>er</sup> mai 1968 et portant un taux d'intérêt de 7 ½ % l'an payable semi-annuellement, le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés, par voie de tirage au sort, sont les suivants:

Dénominations de 1 000 \$, numéros M-205, M-217, M-219, M-226, M-234, M-235, M-257, M-264, M-272, M-273, M-286, M-287, M-288, M-298, M-305, M-306, M-314, M-320, M-325, M-326, M-327, M-339, M-345, M-347, M-351, M-353, M-358, M-401, M-404.

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1<sup>er</sup> mai 1985 et devront être présentées pour remboursement.

Beauport, le 14 mars 1985

40125

*Le greffier de la ville,*  
JACQUES SIMONEAU, O.M.A.

**Ville de Victoriaville**  
*Rachat d'obligations*

Prenez avis que, conformément aux procédures adoptées, la ville de Victoriaville rachètera le 1<sup>er</sup> mai 1985 un montant de 36 000,00 \$, à même les obligations échéant le 1<sup>er</sup> mai 1989 de son émission d'obligations originale de 668 500,00 \$, datée du 1<sup>er</sup> mai 1969 et portant un taux d'intérêt de 8 % l'an payable semi-annuellement les 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> novembre de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénominations de 1 000,00 \$:

M-412, M-418, M-420, M-434, M-435, M-439, M-447, M-451, M-474, M-481, M-487, M-494, M-498, M-501, M-506, M-519, M-520, M-523, M-524, M-527, M-537, M-554, M-575, M-576, M-587, M-606, M-616, M-618, M-625, M-627, M-629, M-630, M-636, M-640, M-643, M-645.

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 1<sup>er</sup> mai 1985 et devront être présentées pour remboursement.

40149

*Le greffier,*  
JEAN POIRIER

---

**Changement de nom et d'autres  
qualités de l'état civil — Loi sur le**

---

**Accordés**

---

**Isabel Irena Belina**

Par le certificat numéro 85-112 du 21 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Isabel Irena Belina-Brzozowski, né (e) le 4 janvier 1948, en celui de Isabel Irena Belina.

Sainte-Foy, le 28 février 1985

66

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Jacques Joseph Clément Marie Giguère**

Par le certificat numéro 85-128 du 21 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Clément Marie Giguère, né (e) le 28 janvier 1937, en celui de Jacques Joseph Clément Marie Giguère.

Sainte-Foy, le 28 février 1985

66

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

**Joseph Edmond Mineault**

Par le certificat numéro 85-121 du 21 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Joseph Edmond Mineau, né (e) le 14 juin 1931, en celui de Joseph Edmond Mineault.

Sainte-Foy, le 28 février 1985

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

66

### Joseph Guillaume Willie Arsenault

Par le certificat numéro 85-123 du 21 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Guillaume Arsenault, né (e) le 27 avril 1931, en celui de Joseph Guillaume Willie Arsenault.

Sainte-Foy, le 28 février 1985

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

66

### Joseph Jean Claude Grenier

Par le certificat numéro 85-115 du 21 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Jean Guy Grenier, né (e) le 24 décembre 1943, en celui de Joseph Jean Claude Grenier.

Sainte-Foy, le 28 février 1985

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

66

### Joseph Léopold André Robitaille

Par le certificat numéro 85-124 du 21 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Léopold André Robitaille, né (e) le 17 juin 1930, en celui de Joseph Léopold André Robitaille.

Sainte-Foy, le 28 février 1985

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

66

### Joseph Louis Michel Normandin

Par le certificat numéro 85-117 du 21 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Louis Michel Côté, né (e) le 25 août 1950, en celui de Joseph Louis Michel Normandin.

Sainte-Foy, le 28 février 1985

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

66

### Marc Nicolas

Par le certificat numéro 84-634 du 20 décembre 1984, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Mark Hani Bou-Nkoula, né (e) le 28 novembre 1960, en celui de Marc Nicolas.

Sainte-Foy, le 28 février 1985

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

66

### Marie Aline Jeannine Trépanier

Par le certificat numéro 85-114 du 21 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Aline Trépanier, né (e) le 14 mars 1937, en celui de Marie Aline Jeannine Trépanier.

Sainte-Foy, le 28 février 1985

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

66

### Marie Alma Denise Élizabeth Larouche

Par le certificat numéro 85-113 du 21 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Alma Denise Élizabeth Lessard, né (e) le 21 octobre 1940, en celui de Marie Alma Denise Élizabeth Larouche.

Sainte-Foy, le 28 février 1985

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

66

### Marie Francine Monique Dumas-Quesnel

Par le certificat numéro 85-120 du 21 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Francine Monique Dumas, né (e) le 7 octobre 1960, en celui de Marie Francine Monique Dumas-Quesnel.

Sainte-Foy, le 28 février 1985

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

66

### Marie Gabrielle Gisèle Hélène Ménard-Cantin

Par le certificat numéro 85-122 du 21 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Gabrielle Gisèle Hélène Cantin, né (e) le 5

avril 1964, en celui de Marie Gabrielle Gisèle Hélène Ménard-Cantin.

Sainte-Foy, le 28 février 1985

*Le sous-registrare adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

66

### Marie Gabrielle Sylvie Simard

Par le certificat numéro 85-129 du 21 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Gabrielle Sylvie Hébert, né (e) le 17 mars 1966, en celui de Marie Gabrielle Sylvie Simard.

Sainte-Foy, le 28 février 1985

*Le sous-registrare adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

66

### Marie Germaine Aurore Duchesne

Par le certificat numéro 85-126 du 21 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Germaine Aurore Boisvert, né (e) le 17 janvier 1919, en celui de Marie Germaine Aurore Duchesne.

Sainte-Foy, le 28 février 1985

*Le sous-registrare adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

66

### Marie Germaine Céline Lefebvre

Par le certificat numéro 85-130 du 21 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Germaine Lefebvre, né (e) le 13 juillet 1931, en celui de Marie Germaine Céline Lefebvre.

Sainte-Foy, le 28 février 1985

*Le sous-registrare adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

66

### Marie Irène Edna Annie Gagnon

Par le certificat numéro 85-119 du 21 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Irène Edna Gagnon, né (e) le 13 mars 1922, en celui de Marie Irène Edna Annie Gagnon.

Sainte-Foy, le 28 février 1985

*Le sous-registrare adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

66

### Marie Monique Cécile Lucie Dion

Par le certificat numéro 85-118 du 21 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Monique Cécile Lucie Perkins, né (e) le 28 août 1961, en celui de Marie Monique Cécile Lucie Dion.

Sainte-Foy, le 28 février 1985

*Le sous-registrare adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

66

### Marie Paule Henriette Louise Ainsley

Par le certificat numéro 85-111 du 21 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Pauline Henriette Louise Ainsley, né (e) le 29 novembre 1933, en celui de Marie Paule Henriette Louise Ainsley.

Sainte-Foy, le 28 février 1985

*Le sous-registrare adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

66

### Marie Ursule Suzanne Lucille Néron

Par le certificat numéro 85-127 du 21 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Marie Ursule Suzanne Néron, né (e) le 17 octobre 1949, en celui de Marie Ursule Suzanne Lucille Néron.

Sainte-Foy, le 28 février 1985

*Le sous-registrare adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

66

### Pierre Richland

Par le certificat numéro 85-125 du 21 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Pierre Van Nieuwenhuysen, né (e) le 8 janvier 1941, en celui de Pierre Richland.

Sainte-Foy, le 28 février 1985

*Le sous-registrare adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

66

### Richard Dominique Pasquin

Par le certificat numéro 85-116 du 21 février 1985, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom

de Ricardo Dominique Pasquini, né (e) le 27 novembre 1950, en celui de Richard Dominique Pasquin.

Sainte-Foy, le 28 février 1985

*Le sous-registraire adjoint du Québec,*  
JEAN-CLAUDE DUCHESNEAU

66

---

## Demandes

---

### Adélaré Fex

Prenez avis que Adélaré Fex, domicilié au 1003, rue Hôtel-de-Ville, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dollard Fex.

Montréal, le 4 mars 1985

*Le requérant,*  
ADÉLARD FEX

40211-11-2

### Alan Daniel

Prenez avis que Alan Daniel, domicilié au 1045, rue Lacombe, appartement 301, Sherbrooke, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Alan Daniels.

Sherbrooke, le 24 janvier 1985

*Les procureurs du requérant,*  
MONTY, COULOMBE & ASSOCIÉS

40081-10-2

### André Mercier

Prenez avis que André Mercier, domicilié au 3153, boulevard Neilson, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de André Boucher.

Québec, le 30 janvier 1985

*Les procureurs du requérant,*  
PROULX, MARQUIS & ROY

40049-10-2

### Anna-Maria Sadiq

Prenez avis que Anna-Maria Sadiq, domiciliée au 67, rue Morley Hill, Kirkland, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Amina Anna-Maria Sadiq.

Montréal, le 30 janvier 1985

*Le procureur de la requérante,*  
ROBERT M. BENOIT

40050-10-2

### Armandine Caron alias Armande Caron

Prenez avis que Armandine Caron alias Armande Caron, domiciliée au 900, rue Beaudry, appartement 24, Saint-Jean-sur-Richelieu, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Armande Caron.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 6 février 1985

*Le procureur de la requérante,*  
PIERRE GASTON, avocat

40082-10-2

### Bibiane Lepage

Prenez avis que Bibiane Lepage, domiciliée au 3560, rue Fullum, appartement 20, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Viviane Lepage.

Montréal, le 14 février 1985

*Les procureurs de la requérante,*  
POIRIER, CARRIÈRE & PINARD

40182-11-2

### Carole Boily

Prenez avis que Carole Boily, domiciliée au 11124, Frigon, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Carole Potvin.

Montréal, le 18 février 1985

*La requérante,*  
CAROLE BOILY

40208-11-2

**Claude Gosselin**

Prenez avis que Claude Gosselin, domicilié au 10, rue Saint-Charles, Lauzon, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Claude Gosselin.

Québec, le 21 février 1985

40031-10-2

*Le procureur du requérant,*  
MICHEL BLAIS, *avocat*

**Émérentienne Huot**

Prenez avis que Émérentienne Huot, domiciliée au 3894, Saint-Clément, Jonquière, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Émée Huot.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Jonquière, le 18 février 1985

40147-11-2

*La requérante,*  
ÉMÉRENTIENNE HUOT

**France Boivin**

Prenez avis que France Boivin, domiciliée au 42, rue Cousineau, Pointe-Gatineau, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de François Boivin.

Pointe-Gatineau, le 18 février 1985

40051-10-2

*Le requérant,*  
FRANCE BOIVIN

**Georgette Tremblay-Girard**

Prenez avis que Georgette Tremblay-Girard, domiciliée au 329-A, rue Bégin, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Christine Girard.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Chicoutimi, le 13 février 1985

40085-10-2

*Les procureurs de la requérante,*  
MES PÉRIGNY, VÉZINA, BEAULIEU,  
FILLION ET LAROCHE

**Ghyslain Guérette**

Prenez avis que Ghyslain Guérette, domicilié au 979, Pouliot, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ghyslain Chouinard.

Québec, le 30 janvier 1985

40053-10-2

*Les procureurs du requérant,*  
PROULX, MARQUIS & ROY

**Gilio Boulais**

Prenez avis que Gilio Boulais, domicilié au 1390, Concorde ouest, appartement 503, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gilles Boulais.

Saint-Laurent, le 20 février 1985

40212-11-2

*Le procureur du requérant,*  
ME MIREILLE VANASSE

**Henri Thaler**

Prenez avis que Henri Thaler, domicilié au 4250, Marcil, appartement 19, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Henri Lustiger-Thaler.

Montréal, le 19 février 1985

40213-11-2

*Le requérant,*  
HENRI THALER

**Jacques Boily et Jean-Charles Boily**

Prenez avis que Jacques Boily et Jean-Charles Boily, domiciliés au 2685, de la Volière, Laval, s'adresseront au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat leur permettant de changer leur nom en celui de Jacques et Jean-Charles Potvin.

Montréal, le 18 février 1985

40209-11-2

*Pour les requérants,*  
CAROLE BOILY

**Jeanne Caumartin**

Prenez avis que Jeanne Caumartin, domiciliée au 1019, Grande-Côte ouest, Lanoraie, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Réjeanne Caumartin.

Montréal, le 22 février 1985

40068-10-2

*Le procureur de la requérante,*  
MICHÈLE BEAULIEU, *avocate*

**Jean-Pierre Belleville alias Jean-Pierre Désilets**

Prenez avis que Jean-Pierre Belleville alias Jean-Pierre Désilets, domicilié au 277, rue Talon, Saint-Luc, district d'Iberville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean-Pierre Désilets.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 6 février 1985

40083-10-2

*Le procureur du requérant,*  
PIERRE GASTON, *avocat*

**Joseph Adélaré Donat Lachance**

Prenez avis que Joseph Adélaré Donat Lachance, domicilié au 2575, rue Sherbrooke, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de André Lachance.

Montréal, le 25 février 1985

40183-11-2

*Le procureur du requérant,*  
JACQUES PAQUET

**Joseph Albert Julius St-Yves**

Prenez avis que Joseph Albert Julius St-Yves, domicilié au 2310, Camirand, Sainte-Angèle-de-Prémont, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Albert Yannick St-Yves.

Louiseville, le 26 février 1985

40184-11-2

*Le procureur du requérant,*  
ME MICHEL LORNGER

**Joseph Alfred Girard**

Prenez avis que Joseph Alfred Girard, domicilié au 159, rue Saint-Stanislas, La Baie, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Alfred Jean-Guy Girard.

La Baie, le 4 février 1985

40097-10-2

*Le requérant,*  
ALFRED GIRARD

**Joseph François Content**

Prenez avis que Joseph François Content, domicilié au 252, rue Louis-Hémon, Mistassini, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph François Girard.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que le requérant lui-même.

Dolbeau, le 19 février 1985

40052-10-2

*Le procureur du requérant,*  
RAYMOND POISSON, *avocat*

**Joseph Laurier Albert Giroux**

Prenez avis que Joseph Laurier Albert Giroux, domicilié au 2685, rue Workman, appartement 6, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Laurier Albert Alexandre Giroux.

Montréal, le 7 février 1985

40185-11-2

*Les procureurs du requérant,*  
MES LEDUC, ST-PIERRE ET THERRIEN

**Juliette Routhier**

Prenez avis que Juliette Routhier, domiciliée au 29, rue O'Meara, Thetford-Mines, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Huguette Routhier.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Thetford-Mines, le 22 février 1985

40084-10-2

*Le procureur de la requérante,*  
YVES MARTINEAU, *notaire*

**Marc Thibodeau**

Prenez avis que Marc Thibodeau, domicilié au 5160, Gatineau, appartement 51, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marc Thibaudeau.

Montréal, le 7 février 1985

40136-11-2

*Le requérant,*  
MARC THIBODEAU

**Marcel Pilon**

Prenez avis que Marcel Pilon, domicilié au 239, Saint-Vincent, Saint-Placide, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Raymond Pilon.

Saint-Benoit, le 28 février 1985

40157-11-2

*Le procureur du requérant,*  
DANIELLE LAFLEUR, notaire

**Marie Anna Germaine Renaud**

Prenez avis que Marie Anna Germaine Renaud, domiciliée au 6833, rue de Normanville, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Anna Lucienne Renaud.

Montréal, le 22 février 1985

40069-10-2

*Le procureur de la requérante,*  
PIERRE-YVES PRIEUR

**Marie Claire Gabrielle Elot dit Julien**

Prenez avis que Marie Claire Gabrielle Elot dit Julien, domiciliée au 45, place des Écorceurs, appartement 28, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Claire Gabrielle Julien.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Chicoutimi, le 12 février 1985

40137-11-2

*Les procureurs de la requérante,*  
AUBIN, FILLION, BRISSON & CÔTÉ

**Marie Gertrude Tougas**

Prenez avis que Marie Gertrude Tougas, domiciliée au 4156, rue Notre-Dame, Chomedey, Laval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Gertrude Perreault.

Montréal, le 10 janvier 1985

40032-10-2

*Le procureur de la requérante,*  
ME WILLIAM SLOAN

**Marie Jeanne**

Prenez avis que Marie Jeanne, domiciliée au 687, boulevard Charest ouest, Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Jeanne Côté.

Québec, le 7 février 1985

40070-10-2

*Les procureurs de la requérante,*  
CÔTÉ, DEMERS & LAMBERT

**Marie Yvonne Denise Poirier**

Prenez avis que Marie Yvonne Denise Poirier, domiciliée au 310, rue Hale, New-Glasgow, district de Terrebonne, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mariette Poirier.

Saint-Jérôme, le 18 février 1985

40186-11-2

*Les procureurs de la requérante,*  
MES BOISMENU & RACICOT

**Mario Delisle**

Prenez avis que Mario Delisle, domicilié au 12760, rue Morin, Saint-Hyacinthe, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Mario Boucher.

Saint-Hyacinthe, le 22 février 1985

40071-10-2

*Le procureur du requérant,*  
RENÉ BOUCHER

**Marlène Pinel dit Marlène Lafrance**

Prenez avis que Marlène Pinel dit Marlène Lafrance, domiciliée au 13, rue Verreault, appartement 2, Forestville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marlène Lafrance.

Forestville, le 5 février 1985

*Les procureurs de la requérante,*  
40054-10-2 LAVOIE, LANGLOIS, FOURNIER, *avocats*

**Michel Lacourse**

Prenez avis que Michel Lacourse, domicilié au 240, 116<sup>e</sup> Rue est, Saint-Georges-de-Beauce, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Michel Boisvert.

Saint-Georges-de-Beauce, le 25 février 1985

*Les procureurs du requérant,*  
40098-10-2 MORIN & PÉPIN

**Paulette Pelletier**

Prenez avis que Paulette Pelletier, domiciliée au 163, Foley, Aylmer, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Paule Pelletier.

Aylmer, le 12 février 1985

*La requérante,*  
40214-11-2 PAULETTE PELLETIER

**Pierrette Martineau**

Prenez avis que Pierrette Martineau, domiciliée au 7752, Henri-Julien, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Linda Pierrette Dominique Martineau.

Montréal, le 18 février 1985

*La requérante,*  
40148-11-2 PIERRETTE MARTINEAU

**Raj Chhina**

Prenez avis que Raj Chhina, domiciliée au 4354, rue de Lorimier, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sarah Chhina.

Montréal, le 14 février 1985

*Les procureurs de la requérante,*  
40055-10-2 POIRIER, CARRIÈRE, PINARD

**Raynald Boily**

Prenez avis que Raynald Boily, domicilié au 3487, Frontenac, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Raynald Potvin.

Montréal, le 18 février 1985

*Pour le requérant,*  
40210-11-2 CAROLE BOILY

**Rose Alice Caron**

Prenez avis que Rose Alice Caron, domiciliée au 1602, rue Gendron, Mont-Joli, district de Rimouski, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jeanne Caron.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Mont-Joli, le 20 février 1985

*Le procureur de la requérante,*  
40033-10-2 JACQUES MICHAUD, *notaire*

**Tammy Adele Law**

Prenez avis que Tammy Adele Law, domiciliée au 30, rue Marian, Dorval, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Tammy Adele Sabourin.

Lachine, le 18 février 1985

*Le procureur de la requérante,*  
40158-11-2 MOE NEUER, *avocat*

**Code de procédure civile (Article 139)**

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-000440-851

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre CHRISTIAN CROTEAU, domicilié au 37, rue Aqueduc, Victoriaville, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Christian Croteau, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 22 février 1985

66

*Le greffier adjoint,*  
 YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-009879-844

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre DANIEL COMTOIS, domicilié au 550, rue de Varennes, appartement 105, Longueuil, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Daniel Comtois, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 22 février 1985

66

*Le greffier adjoint,*  
 YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-000323-859

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre FREDERICK ZIDA, domicilié au 1271, rue King ouest, Sherbrooke, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Frederick Zida, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 22 février 1985

66

*Le greffier adjoint,*  
 YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-000965-857

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre JACQUES TREMBLAY, domicilié au 370, 19<sup>e</sup> Rue, appartement 2, Québec, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Jacques Tremblay, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 22 février 1985

66

*Le greffier adjoint,*  
 YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Canada — Province de Québec  
 Cour provinciale — District de Québec  
 No 200-02-009884-844

**L**E PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC, représentant Sa Majesté du Chef de la

province, demandeur, contre NADIM CHAYA, domicilié au 178, rue de l'Église, Verdun, QC, défenderesse.

*Assignment*

Ordre est donné à Nadim Chaya, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 22 février 1985

66

*Le greffier adjoint,*  
YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-000445-850

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre PETER YEPEZ, domicilié au 1436, rue Mackay, appartement 1508, Montréal, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Peter Yezep, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 22 février 1985

66

*Le greffier adjoint,*  
YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-000329-856

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre RICHARD FOEGELE, domicilié au 3454, rue Stanley, appartement 11, Montréal, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Richard Foegele, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 22 février 1985

66

*Le greffier adjoint,*  
YVETTE NAUD BUSSIÈRES

Canada — Province de Québec  
Cour provinciale — District de Québec  
No 200-02-000335-853

**LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC**, représentant Sa Majesté du Chef de la province, demandeur, contre ROBERT BOWMAN, domicilié au 53, rue Saint-Ambroise, Drummondville, QC, défendeur.

*Assignment*

Ordre est donné à Robert Bowman, partie défenderesse, de comparaître au greffe de cette Cour dans les trente (30) jours de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Québec, le 22 février 1985

66

*Le greffier adjoint,*  
YVETTE NAUD BUSSIÈRES

---

## Compagnies (Divers) — Loi sur les

---

### Dissolution — Demandes de

---

#### ACOUSTIQUE B.P.H. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ACOUSTIQUE B.P.H. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Brossard, le 14 février 1985

40120

*Le procureur de la compagnie,*  
ANDRÉ PATRY, notaire

**AGAPA INVESTMENTS LTD.  
LES PLACEMENTS AGAPA LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AGAPA INVESTMENTS LTD.—LES PLACEMENTS AGAPA LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 février 1985

40155 *Le procureurs de la compagnie,*  
LAFLEUR, BROWN, DE GRANDPRÉ

**AGENCE DE RÉCLAMATION UNIVERSELLE  
LIMITÉE  
UNIVERSAL CLAIMS AGENCY LIMITED**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AGENCE DE RÉCLAMATION UNIVERSELLE LIMITÉE—UNIVERSAL CLAIMS AGENCY LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Rose, le 18 février 1985

40159 *Le secrétaire,*  
MARCEL ARCHAMBAULT

**ARÉNA CHARLEVOIX INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ARÉNA CHARLEVOIX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Clermont, le 25 février 1985

40153 *Le gérant,*  
MARC BUSSIÈRES

**AUTOBUS SCOLAIRES BLAIR INC.  
BLAIR SCHOOL BUS INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «AUTOBUS SCOLAIRES BLAIR INC.—BLAIR SCHOOL BUS INC.» demandera à l'inspecteur général

des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Ormstown, le 31 janvier 1985

40142 *Le procureur de la compagnie,*  
RENÉ THERRIEN, notaire

**BOUTIQUE CHARL FLEURISTE INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOUTIQUE CHARL FLEURISTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jérôme, le 6 février 1985

40187 *Les procureurs de la compagnie,*  
ROSS & GERAGHTY

**CLUB D'INVESTISSEMENT ORFORD INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB D'INVESTISSEMENT ORFORD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Magog, le 14 février 1985

40121 *Le procureur de la compagnie,*  
YVES GÉRIN, notaire

**CÔTE DES NEIGES BUILDING CORP.  
LA CORPORATION D'IMMEUBLE CÔTE DES  
NEIGES**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CÔTE DES NEIGES BUILDING CORP.—LA CORPORATION D'IMMEUBLE CÔTE DES NEIGES» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 février 1985

40168 *Les procureurs de la compagnie,*  
HEENAN, BLAIKIE, JOLIN, POTVIN,  
TRÉPANIER, COBBETT

**DISTRIBUTIONS J.M.L. INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DISTRIBUTIONS J.M.L. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 février 1985

*Les procureurs de la compagnie,*  
40215 LAPOINTE, SCHACHTER, CHAMPAGNE & TALBOT

**DUNN INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DUNN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 25 février 1985

*Les procureurs de la compagnie,*  
40143 CARTER, LEPAGE, O'BRIEN, O'FARRELL

**GÉRARD GARNEAU INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GÉRARD GARNEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Magog, le 14 février 1985

*Le procureur de la compagnie,*  
40122 YVES GÉRIN, notaire

**GESTION B.S.S. LTÉE**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION B.S.S. LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 15 février 1985

*Le secrétaire,*  
40188 JACQUES BRANCHAUD

**GRANDE GLISSADE DE BEAUCE INC**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GRANDE GLISSADE DE BEAUCE INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Georges, le 4 mars 1985

*Pour la compagnie,*  
40169 RICHARD DION

**INVESTISSEMENTS J.M.L. INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «INVESTISSEMENTS J.M.L. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 février 1985

*Les procureurs de la compagnie,*  
40216 LAPOINTE, SCHACHTER, CHAMPAGNE & TALBOT

**JACYROL INC**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «JACYROL INC» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Germain, le 15 février 1985

*Le président,*  
40160 ROLLAND BÉCOTTE

**LA CORPORATION SPORTIVE DE  
BAIE-DES-SABLES**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA CORPORATION SPORTIVE DE BAIE-DES-SABLES» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Baie-des-Sables, le 14 février 1985

*Le secrétaire,*  
40144 ROLAND PELLETIER

**L'AIDE DES VOLONTAIRES À L'ÉTRANGER**Alma, le 1<sup>er</sup> mars 1985

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L'AIDE DES VOLONTAIRES À L'ÉTRANGER» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 25 février 1985

40161

*Les procureurs de la compagnie,*  
MORISSETTE, LANGLOIS & BROCHU

40170

*Les procureurs de la compagnie,*  
GAGNON, LAROCHE & LALANCETTE

**LA REVUE DU TRANSPORT ROUTIER INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA REVUE DU TRANSPORT ROUTIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 5 mars 1985

40172

*Les procureurs de la compagnie,*  
MARTINEAU, WALKER

**L'ASSOCIATION DES SURINTENDANTS DE GOLF DE LA VALLÉE DU ST-LAURENT INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L'ASSOCIATION DES SURINTENDANTS DE GOLF DE LA VALLÉE DU ST-LAURENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beauport, le 6 mars 1985

40189

*Pour la compagnie,*  
RÉNALD HUOT

**L'ASSOCIATION DES MALADIES DE LA PEAU DU QUÉBEC INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L'ASSOCIATION DES MALADIES DE LA PEAU DU QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 14 février 1985

40217

*Pour la compagnie,*  
LISE PRÉVOST

**LES ENTREPRISES JULIENNE BERTRAND INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES JULIENNE BERTRAND INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Tracy, le 15 février 1985

40162

*Les procureurs de la compagnie,*  
PÉPIN, LEBLANC, PÉPIN  
& ROUTHIER, notaires

**L'ASSOCIATION DES MARCHANDS ET HOMMES D'AFFAIRES DU CARRÉ CENTRE VILLE D'ALMA INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L'ASSOCIATION DES MARCHANDS ET HOMMES D'AFFAIRES DU CARRÉ CENTRE VILLE D'ALMA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

**LES IMMEUBLES STE-MARGUERITE-DU-LAC INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMMEUBLES STE-MARGUERITE-DU-LAC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 février 1985

40171

*Les procureurs de la compagnie,*  
DE GRANDPRÉ, GODIN, PAQUETTE, LASNIER,  
ALARY

**SHETLAND INVESTMENTS INC.  
LES INVESTISSEMENTS SHETLAND INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SHETLAND INVESTMENTS INC.—LES INVESTISSEMENTS SHETLAND INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 25 février 1985

*Les procureurs de la compagnie,*  
RAPPAPORT, WHELAN, BESSNER, FELDMAN  
& ROSS

40154

**LES PUBLICATIONS DU MESSENGER INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PUBLICATIONS DU MESSENGER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 28 février 1985

*Les procureurs de la compagnie,*  
GUY & GILBERT

40190

**OHMAN LTÉE  
OHMAN'S LTD**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «OHMAN LTÉE—OHMAN'S LTD» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 février 1985

*Les procureurs de la compagnie,*  
MARTINEAU, WALKER

40156

**RAYMOND EQUIPMENT CORP.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RAYMOND EQUIPMENT CORP.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 20 février 1985

*Le procureur de la compagnie,*  
RAYMOND GUY, notaire

40218

**RESTAURANT LA COLONIE INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «RESTAURANT LA COLONIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 4 février 1985

*La secrétaire,*  
GERMAINE DUFRESNE

40123

**SALON DE CHAUSSURES LAVERGNE INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SALON DE CHAUSSURES LAVERGNE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Cap-de-la-Madeleine, le 20 février 1985

*Le procureur de la compagnie,*  
RÉJEAN GIROUX, notaire

40145

**SAUL RANDOLPH INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SAUL RANDOLPH INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 février 1985

*Les procureurs de la compagnie,*  
BARON, PIASETSKI, ABRAMS

40146

**THÉÂTRE LA CANNERIE INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «THÉÂTRE LA CANNERIE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 27 février 1985

40191

*Pour la compagnie,*  
THÉRÈSE ALLIE

**Divers****Club du Barrage 117 Inc.**

Aux membres du Comité provisoire, aux intéressés, soyez avisés qu'une assemblée générale de fondation de la corporation « Club du Barrage 117 Inc. » sera tenue à Saint-Antoine au 600, 36<sup>e</sup> Avenue, le 31 mars 1985 à 19 h 30 pour les fins suivantes: élire les administrateurs permanents et le président; ratifier les règlements généraux; ratifier un règlement d'emprunt; discuter des politiques générales et orientations de la corporation.

Saint-Jérôme, le 22 février 1985.

JACQUES MOISAN  
Ayant cause

*L'administrateur provisoire,*  
SERGE DAPRA

40193

**Curatelle publique — Loi sur la****Succession Annette Morèle**

Succession de Morèle, Annette, en son vivant du 12075, rue Armand-Bombardier, Montréal, QC.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6

40163

**Succession Côme Tourangeau**

Succession de Tourangeau, Côme, en son vivant du 500, 6<sup>e</sup> Avenue, Saint-Antoine-des-Laurentides, QC.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6

40164

**Succession Julien Arseneault**

Succession de Arseneault, Julien, en son vivant du 41, des Fougères, Parc Ferland, Sept-Îles, QC.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6

40165

**Succession Peter Green**

Succession de Green, Peter, en son vivant du 5450, Cranbrooke, appartement 703, Côte-Saint-Luc, Montréal, QC.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6

40166

**Succession Valère Lachance**

Succession de Lachance, Valère, en son vivant du 3375, Louis-Pasteur, Trois-Rivières, QC.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi sur la curatelle publique (L.R.Q., chap. C-80), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC

Tour de la Bourse  
Case postale 51  
Montréal, QC  
H4Z 1J6

40167

**Inspecteur général  
des institutions financières**

**Assurances — Loi sur les**

**L'Économie Compagnie d'assurance sur la vie**  
*Délivrance de permis*

Avis est, par les présentes, donné qu'un permis d'assureur a été délivré à « L'Économie Compagnie d'assurance sur la vie » pour les catégories d'assurances suivantes:

- Sur la vie
- Contre la maladie ou les accidents

Le siège social de la compagnie est situé au 385, rue Sherbrooke est, Montréal, QC, H2X 3N9.

Québec, le 4 mars 1985

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD

64

**Ministères — Avis concernant les**

**Industrie et du Commerce**

*Heures d'affaires*

**La Mode Chez Rose  
Boutique de Cadeaux Victoria  
Capital Novelties Ltd.**

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis conformément à l'article 5.3 de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., chap. H-2), qu'il autorise les établissements commerciaux suivants:

- La Mode Chez Rose  
395, Beaumont ouest  
Montréal
- Boutique de Cadeaux Victoria  
5865, avenue Victoria  
Montréal
- Capital Novelties Ltd.  
372, rue Sainte-Catherine ouest 208  
Montréal

à exercer leurs activités le dimanche s'ils sont fermés le vendredi à compter du coucher du soleil et le samedi toute la journée et si, à chaque jour d'ouverture, il n'y a jamais plus de trois personnes en même temps pour en assurer le fonctionnement et ce, à compter de la date du présent avis d'autorisation.

Québec, le 22 février 1985

*Le ministre de l'Industrie  
et du Commerce,*  
RODRIGUE BIRON

65

**Le Salon de la femme du Québec Inc.**

Le ministre de l'Industrie et du Commerce donne avis, conformément à l'article 5.3 de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., chap. H-2), qu'il autorise les établissements commer-

ciaux présents au Salon de la femme du Québec Inc. à exercer leurs activités à l'extérieur des périodes prévues par la loi. Ce Salon aura lieu au Hall d'exposition de Québec, sur la rue d'Estimauville, du 22 au 31 mars 1985.

Québec, le 22 février 1985

*Le ministre de l'Industrie  
et du Commerce,*  
RODRIGUE BIRON

65

## Nomination

Il a plu au lieutenant-gouverneur du Québec, l'honorable Gilles Lamontagne, CP, CD, de nommer la personne suivante comme chef de cabinet et aide de camp principal, et ce pour la durée de son mandat:

Lieutenant-colonel Mark Poirier, CD.

*Le chef de cabinet  
du lieutenant-gouverneur,*  
ROBERT-PAUL BOUCHER

67

## Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

### Les Prévoyants du Canada « Fonds de pension »

Prenez avis que Les Prévoyants du Canada « Fonds de pension », corporation constituée par le chapitre 121 des lois de 1909, modifiée par le chapitre 89 des lois de 1911, par le chapitre 122 des lois de 1917-1918, et dont la charte a été refondue par le chapitre 148 des lois de 1921 et modifiée par les chapitres 142 des lois de 1930, 103 des lois de 1942 et 161 des lois de 1957-1958, ayant son siège social dans la ville de Québec, province de Québec, déposera aussitôt que possible devant le Parlement du Québec un projet de loi d'intérêt privé afin de demander la liquidation de la corporation et de déterminer la distribution des fonds.

Toute personne, qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé, doit en informer le directeur de la législation.

Québec, le 4 mars 1985

La Laurentienne, mutuelle d'assurance,  
administrateur de

### Les Prévoyants du Canada « Fonds de pension »

40179

Par: *Le secrétaire,*  
MICHEL LAMONTAGNE

### Ville de Blainville

Avis est, par les présentes, donné que la ville de Blainville (district de Terrebonne) déposera devant le Parlement, lors de la présente session, un projet de loi d'intérêt privé à l'effet d'obtenir certains pouvoirs et de modifier, pour la ville, certains articles de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-12), de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chap. F-2.1) et de la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (L.R.Q., chap. D-7) relativement aux matières suivantes:

1. La mise en oeuvre et la réalisation de programmes particuliers d'urbanisme et la constitution d'une société sans but lucratif mandataire de la ville;
2. La définition de certaines nuisances;
3. La réglementation et la prohibition des salons de massages;
4. La création d'un fonds de stabilisation des dépenses de déneigement;
5. La création d'un fonds de stabilisation pour l'achat et le renouvellement de machinerie et véhicules;
6. Le pouvoir d'établir une prime à la dépollution des eaux et de déterminer des redevances aux pollueurs.
7. L'étalement jusqu'à 12 versements pour le paiement de certains comptes de taxes.
8. Le mode de rachat des soldes d'emprunts à échéance.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation.

Blainville, le 9 mars 1985

*Le directeur du contentieux de  
la ville de Blainville,*  
JEAN MASSEY

40152

### Ville de Chambly

Avis est, par les présentes, donné par madame Marthe E. Mongrain, greffier, que la ville de Chambly présentera au Parlement un projet de loi d'intérêt privé ayant pour objet:

1. De modifier la Loi constituant la Société d'exploitation de la centrale de traitement d'eau Chambly-Marieville-Richelieu (1979, chap. 110) relativement à l'exécution de travaux pour l'alimentation en eau potable des corporations municipales et au mode de répartition des contributions financières entre elles;

2. De rendre applicable à cette Société les articles 468.1 à 468.9 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C-19) relativement à l'alimentation en eau potable;

3. De modifier certains pouvoirs déjà accordés à la ville de Chambly par le Parlement;

4. De lui permettre, avec l'accord des propriétaires, de réglementer la circulation sur les terrains privés;

5. De lui accorder tout autre droit ou pouvoir nécessaire ou utile pour la bonne administration de la ville.

Toute personne qui a des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale, Hôtel du Gouvernement, Québec, G1A 1A4.

Chambly, le 7 février 1985

40192

*Le greffier,*  
MARTHE E. MONGRAIN (MME)

## Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

### CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DU PLATEAU MONT-ROYAL

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1985 01 25, à la corporation « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES LAFONTAINE », changeant sa dénomination sociale en celle de « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DU PLATEAU MONT-ROYAL ».

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
2311-1586

64

### CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES VILLERAY-NORD

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (L.R.Q., chap. S-5), il a accordé des lettres patentes supplémentaires, en date du 1985 01 25, à la corporation « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES VILLERAY », changeant sa dénomination sociale en celle de « CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES VILLERAY-NORD ».

*L'inspecteur général des institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
2311-1578

64

## Soumissions — Demandes de

### Paroisse de Saint-Lazare (Vaureuil-Soulanges)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-Lazare» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 390 000 \$ d'obligations de la paroisse de Saint-Lazare datées du 6 mai 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 ½ % ni supérieur à 12 ½ % payable semi-annuellement les 6 novembre et 6 mai de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 1<sup>er</sup> avril 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions  
Division des obligations  
Édifice Cook-Chauveau  
20, avenue Chauveau  
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 6 mai 1985.

## Tableau d'amortissement — 390 000 \$

Année	Capital
6 mai 1986 .....	11 000 \$
6 mai 1987 .....	13 000
6 mai 1988 .....	14 000
6 mai 1989 .....	17 000
6 mai 1990 .....	18 000
6 mai 1990 .....	317 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La paroisse de Saint-Lazare s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 6 mai 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 348(348-1) — 200 000 \$; 360 — 93 000 \$; 363 — 79 500 \$; 364 — 17 500 \$ renouvellements d'emprunt.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 1<sup>er</sup> avril 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 1<sup>er</sup> avril 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 960, Saint-Angélique, paroisse de Saint-Lazare, comté de Vaudreuil-Soulanges, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-Lazare, comté de Vaudreuil-Soulanges, le 4 mars 1985

*Le secrétaire-trésorier,*  
GAÉTAN PRÉVOST

Hôtel de ville  
960, Sainte-Angélique  
paroisse de Saint-Lazare  
comté de Vaudreuil-Soulanges, QC J0P 1V0  
téléphone: 455-5745, code 514 40201

### Village de Beebe-Plain (Orford)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations du village de Beebe-Plain» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 500 000 \$ d'obligations du village de Beebe-Plain datées du 6 mai 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 ½ % ni supérieur à 12 ½ % payable semi-annuellement les 6 novembre et 6 mai de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le lundi 1<sup>er</sup> avril 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions  
Division des obligations  
Édifice Cook-Chauveau  
20, avenue Chauveau  
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 6 mai 1985.

## Tableau d'amortissement — 500 000 \$

Année	Capital
6 mai 1986 .....	7 000 \$
6 mai 1987 .....	8 000
6 mai 1988 .....	9 000
6 mai 1989 .....	10 000
6 mai 1990 .....	11 000
6 mai 1990 .....	455 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de Beebe-Plain s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 6 mai 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 172 — 69 600 \$ honoraires professionnels; 175 — 430 400 \$ construction d'un poste d'épuration, réhabilitation d'une partie du réseau d'égout.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le lundi 1<sup>er</sup> avril 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 1<sup>er</sup> avril 1985 à 19 h, à l'hôtel de ville, 74, rue Principale, village de Beebe-Plain, comté d'Orford, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Beebe-Plain, comté d'Orford, le 6 mars 1985

*Le secrétaire-trésorier,*  
VÉRONIQUE B. BLOUIN

Bureau municipal  
3, rue Stewart  
village de Beebe-Plain  
comté d'Orford, QC J0B 1E0  
téléphone: 876-7213, code 819

40202

### Village de Saint-Anselme (Bellechasse)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations du village de Saint-Anselme» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 635 000 \$ d'obligations du village de Saint-Anselme

datées du 1<sup>er</sup> mai 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 ½ % ni supérieur à 12 ½ % payable semi-annuellement les 1<sup>er</sup> novembre et 1<sup>er</sup> mai de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 2 avril 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions  
Division des obligations  
Édifice Cook-Chauveau  
20, avenue Chauveau  
Québec, G1R 4J3 (téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1<sup>er</sup> mai 1985.

Tableau d'amortissement — 635 000 \$

Année	Capital
1 <sup>er</sup> mai 1986 .....	22 000 \$
1 <sup>er</sup> mai 1987 .....	25 000
1 <sup>er</sup> mai 1988 .....	28 000
1 <sup>er</sup> mai 1989 .....	31 000
1 <sup>er</sup> mai 1990 .....	35 000
1 <sup>er</sup> mai 1990 .....	494 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de Saint-Anselme s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1<sup>er</sup> mai 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu du règlement suivant: 158 — 635 000 \$ agrandissement des réserves en Eau potable.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 2 avril 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 2 avril 1985 à 20 h, au bureau municipal, 90, rue Sainte-Anne, village de Saint-Anselme, comté de Bellechasse, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Saint-Anselme, comté de Bellechasse, le 4 mars 1985

*Le secrétaire-trésorier,*  
LOUIS FELTEAU

Bureau municipal  
90, rue Sainte-Anne  
case postale 40  
village de Saint-Anselme  
comté de Bellechasse, QC G0R 2N0  
téléphone: 885-4977, code 418 40203

**Village de Sainte-Rosalie**  
(Saint-Hyacinthe)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations du village de Sainte-Rosalie» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 275 000 \$ d'obligations du village de Sainte-Rosalie datées du 1<sup>er</sup> mai 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 ½ % ni supérieur à 12 ½ % payable semi-annuellement les 1<sup>er</sup> novembre et 1<sup>er</sup> mai de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 15 h, le mardi 2 avril 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions  
Division des obligations  
Édifice Cook-Chauveau  
20, avenue Chauveau  
Québec, G1R 4J3 (tél: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1<sup>er</sup> mai 1985.

Tableau d'amortissement — 275 000 \$

Année	Capital
1 <sup>er</sup> mai 1986 .....	17 000 \$
1 <sup>er</sup> mai 1987 .....	18 000
1 <sup>er</sup> mai 1988 .....	20 000
1 <sup>er</sup> mai 1989 .....	22 000
1 <sup>er</sup> mai 1990 .....	25 000
1 <sup>er</sup> mai 1990 .....	173 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Le village de Saint-Anselme s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1<sup>er</sup> mai 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 199 672 \$; 84-226 — 75 328 \$ voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 15 h, le mardi 2 avril 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 2 avril 1985 à 19 h, à la salle paroissiale, 3155, rue de l'Église, village de Sainte-Rosalie, comté de Saint-Hyacinthe, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Village de Sainte-Rosalie, comté de Saint-Hyacinthe, le  
4 mars 1985

*La secrétaire-trésorière,*  
DIANE BEAUREGARD

Bureau municipal  
460, rue Marquette  
village de Sainte-Rosalie  
comté de Saint-Hyacinthe, QC J0H 1X0  
téléphone: 799-4141, code 514 40204

**Ville de Boucherville**  
(Bertrand)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Boucherville» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 114 000 \$ d'obligations de la ville de Boucherville datées du 1er mai 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 ½ % ni supérieur à 12 ½ % payable semi-annuellement les 1<sup>er</sup> novembre et 1<sup>er</sup> mai de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mercredi 3 avril 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions  
Division des obligations  
Édifice Cook-Chauveau  
20, avenue Chauveau  
Québec, G1R 4J3 (tél: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 1er mai 1985.

Tableau d'amortissement — 1 114 000 \$

Année	Capital
1 <sup>er</sup> mai 1986 .....	73 000 \$
1 <sup>er</sup> mai 1987 .....	80 000
1 <sup>er</sup> mai 1988 .....	88 000
1 <sup>er</sup> mai 1989 .....	97 000
1 <sup>er</sup> mai 1990 .....	107 000
1 <sup>er</sup> mai 1990 .....	669 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Boucherville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 1<sup>er</sup> mai 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 1 114 000 \$.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mercredi 3 avril 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 3 avril 1985 à 20 h 30, à l'hôtel de ville, 500, Rivière-aux-Pins, ville de Boucherville, comté de Bertrand, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Boucherville, comté de Bertrand, le 4 mars 1985

*Le greffier,*  
CLAUDE CARON

Hôtel de ville  
500, Rivière-aux-Pins  
ville de Boucherville  
comté de Bertrand, QC J4R 2Z7  
téléphone: 655-3131, code 514 40205

**Ville de Rosemère**  
(Groulx)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Rosemère» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 1 351 000 \$ d'obligations de la ville de Rosemère datées du 6 mai 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non infé-

rieur à 9 ½ % ni supérieur à 12 ½ % payable semi-annuellement les 6 novembre et 6 mai de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le mardi 2 avril 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions

Division des obligations

Édifice Cook-Chauveau

20, avenue Chauveau

Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 6 mai 1985.

Tableau d'amortissement — 1 351 000 \$

Année	Capital
6 mai 1986 .....	60 000 \$
6 mai 1987 .....	66 000
6 mai 1988 .....	71 000
6 mai 1989 .....	79 000
6 mai 1990 .....	87 000
6 mai 1990 .....	988 000
	(à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Rosemère s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 6 mai 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de différents règlements de renouvellements d'emprunt pour un montant de 951 000 \$; 378(470) — 70 000 \$ aqueduc, égout, voirie, éclairage; 455 — 100 000 \$ aqueduc, égout, voirie; 459 — 129 000 \$ voirie; 462 — 10 200 \$ aqueduc, voirie; 463 — 64 500 \$ voirie; 467 — 26 300 \$ aqueduc, égout, voirie, éclairage.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le mardi 2 avril 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 2 avril 1985 à 20 h, à l'hôtel de ville, 100, rue Charbonneau, ville de Rosemère, comté de Groulx, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Rosemère, comté de Groulx, le 4 mars 1985

*Le greffier,*  
JEANNE LAFLEUR

Hôtel de ville

100, rue Charbonneau

ville de Rosemère

comté de Groulx, QC J7A 3W1

téléphone: 621-3500, code 514

40206

### Ville de Trois-Rivières

(Trois-Rivières)

Avis public est, par les présentes, donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Trois-Rivières» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de 3 388 000 \$ d'obligations de la ville de Trois-Rivières datées du 6 mai 1985 et remboursables selon le tableau ci-dessous seulement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9 ½ % ni supérieur à 12 ½ % payable semi-annuellement les 6 novembre et 6 mai de chaque année. Les soumissions devront être envoyées ou déposées à l'adresse suivante, jusqu'à 11 h, le lundi 1<sup>er</sup> avril 1985.

Bureau d'ouverture des soumissions

Division des obligations

Édifice Cook-Chauveau

20, avenue Chauveau

Québec, G1R 4J3

(téléc: 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 6 mai 1985.

## Tableau d'amortissement — 3 388 000 \$

Année	Capital
6 mai 1986 .....	88 000 \$
6 mai 1987 .....	97 000
6 mai 1988 .....	109 000
6 mai 1989 .....	121 000
6 mai 1990 .....	138 000
6 mai 1990 .....	2 835 000 (à renouveler)

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

La ville de Trois-Rivières s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 6 mai 1985, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 608-F — 310 000 \$ aqueduc, égout, voirie; 626-A — 35 000 \$; 627-A — 33 000 \$ rénovation urbaine; 825 — 65 000 \$ honoraires professionnels; 827(827-A) — 274 000 \$ réparation tunnels, clôtures; 832 — 164 000 \$ aqueduc; 834 — 25 000 \$ égout; 844 — 230 000 \$ achat de terrains; 858(858-A) — 200 000 \$ travaux boul. Royal; 872 — 135 000 \$ achat d'équipement; 877 — 65 000 \$ achat d'équipement; 878 — 88 000 \$ aménagement de parcs; 879 — 42 000 \$ travaux bâtisses; 880 — 67 000 \$ travaux Colisée; 891 — 18 000 \$ équipement informatique; 893 — 130 000 \$ plantation d'arbres; 894 — 62 000 \$ égout; 895 — 102 000 \$ voirie, éclairage; 896 — 112 000 \$ amélioration de bâtisses; 901 — 57 000 \$ collecteur pluvial; 903 — 365 000 \$ voirie, éclairage; 907 — 90 000 \$ égout, voirie, éclairage; 910 — 290 000 \$ aqueduc, égout; 913(913-B) — 104 000 \$ aqueduc, égout, voirie; 920 — 58 000 \$ éclairage; 921 — 130 000 \$ acquisition de lots; 926 — 29 000 \$ égout; 927 — 62 000 \$ voirie, éclairage; 928 — 46 000 \$ aqueduc, égout, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, division des obligations, édifice Cook-Chauveau, 20, avenue Chauveau, Québec, à 11 h, le lundi 1<sup>er</sup> avril 1985.

Le Conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 1<sup>er</sup> avril 1985 à 20 h 30, à l'hôtel de ville, 1325, place Hôtel-de-Ville, ville de Trois-Rivières, comté de Trois-Rivières, QC.

Cependant, le Conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Trois-Rivières, comté de Trois-Rivières, le 4 mars 1985

*Le greffier,*  
JEAN LAMY

Hôtel de ville  
1325, place Hôtel-de-Ville  
ville de Trois-Rivières  
comté de Trois-Rivières, QC G9E 5H3  
téléphone: 374-3521, code 819

40207

## Syndicats professionnels — Loi sur les

### ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DE QUÉBEC AUTO TRANSPORT LOCAL 88 LTÉE INC.

La formation d'une association sous le nom de « ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DE QUÉBEC AUTO TRANSPORT LOCAL 88 LTÉE INC. », pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 1985 02 05.

Le siège principal de l'association est au 7705, boulevard Gouin est, Montréal, district judiciaire de Montréal.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
2311-1123

40139

## SYNDICAT DES EMPLOYÉS ARNOLDWARE RODGERS CANADA LIMITÉE INC.

La formation d'une association sous le nom de « SYNDICAT DES EMPLOYÉS ARNOLDWARE RODGERS CANADA LIMITÉE INC. », pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 1985 02 05.

Le siège principal de l'association est au 7705, boulevard Gouin est, Montréal, district judiciaire de Montréal.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
2311-1149

40140

## SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PETITS ÉLEVAGES D'ABITIBI/TÉMISCAMINGUE (U.P.A.)

La formation d'une association sous le nom de SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PETITS ÉLEVAGES D'ABITIBI/TÉMISCAMINGUE (U.P.A.), pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 11 février 1985.

Le siège principal de l'association est au 970, avenue Larivière, Rouyn, district judiciaire de Rouyn-Noranda.

*L'inspecteur général des  
institutions financières,*  
JEAN-MARIE BOUCHARD  
2311-9753

40141

## Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les TERRES ET HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

### Beauharnois

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Beauharnois  
Nos 760-05-000194-843  
760-18-000005-851

**L**A CAISSE POPULAIRE DE STE-CLOTILDE DE CHATEAUGUAY, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 2412, chemin de l'Église, Sainte-Clotilde, district de Beauharnois, partie demanderesse, contre GINETTE JOLY et DENISE DEMERS, toutes deux domiciliées au 2437, chemin de l'Église, Sainte-Clotilde, district de Beauharnois, et RÉAL JOLY, garagiste, 373, chemin Grande-Ligne, Saint-Urbain-Premier, district de Beauharnois, et GÉRARD DEMERS, retraité, 16, rue Laframboise, Saint-Stanislas-de-Kostka, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Beauharnois, mis en cause.

« Un emplacement ayant front sur la rue Laframboise à Saint-Stanislas, (Baie-des-Brises), comté de Beauharnois, mesurant cinquante pieds de largeur en front et en arrière, sur cent pieds de profondeur, mesures anglaises, et plus ou moins, et composé:

a) D'une partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro un (ptie no 1-11) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Stanislas-de-Kostka, division d'enregistrement de Beauharnois, mesurant vingt-cinq pieds de largeur sur quatre-vingts pieds de profondeur, et bornée en front, vers le nord-est, par la rue Laframboise (1-11-15), en arrière, au sud-ouest, et d'un côté, au sud-est, par d'autres parties dudit lot no 1-11, et de l'autre côté, au nord-ouest, partie par le lot no 1-11-14, et partie, par le lot 1-11-13, tous des mêmes plan et livre de renvoi officiels;

b) D'une partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro quatorze de la subdivision du lot numéro onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro un (ptie no 1-11-14) des mêmes plan et livre de renvoi officiels, mesurant vingt-cinq pieds de largeur sur

quatre-vingts pieds de profondeur dans sa ligne sud-est et environ soixante-quinze pieds de profondeur dans sa ligne nord-ouest, et bornée en front, au nord-est, par ladite rue Laframboise, en arrière, au sud-est, par la partie ci-après décrite du lot 1-11-13, d'un côté, au nord-ouest, par le résidu ou majeure partie dudit lot 1-11-14, et de l'autre côté, au sud-est, par la partie ci-après décrite du lot 1-11.

c) D'une partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro treize de la resubdivision du lot numéro onze de la subdivision officielle du lot originaire numéro un (ptie no 1-11-13) des mêmes plan et livre de renvoi officiels, mesurant environ vingt-sept pieds de largeur le long de la ligne de division entre les lots nos 1-11-13 et 1-11-14, vingt-cinq pieds de largeur en arrière, au sud-ouest, sur vingt-cinq pieds de profondeur le long de la ligne de division entre lesdits lots nos 1-11-13 et 1-11, et environ vingt-cinq pieds de profondeur dans sa ligne sud-est et bornée: en front, au nord-est, par la partie ci-dessus décrite au lot 1-11-14, en arrière et du côté nord-ouest par le résidu ou majeure partie dudit lot no 1-11-13, et de l'autre côté par une partie de la partie ci-dessus décrite dudit lot no 1-11.

Ensemble les constructions y érigées, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 16 de ladite rue Laframboise à Saint-Stanislas susdit.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes servitudes et droits quelconques se rattachant audit emplacement, sans exception ni réserve de la part du vendeur, et plus particulièrement avec droit d'usage de la fosse septique en commun avec tous autres y ayant droit, et à frais communs d'entretien et de réparation avec ces derniers, et avec droit à l'usage du puit artésien avec tous autres y ayant droit et à frais communs d'entretien et de réparation, et avec droit de passage pour communiquer au lac Saint-François, tel qu'établi par actes dûment enregistrés. »

La mise à prix est fixée à 7 802,25 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Beauharnois, 150, chemin Saint-Louis, Beau-

harnois, le VINGT-QUATRIÈME jour d'AVRIL 1985 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ROBERT V. CHARTRAND

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Valleyfield, le 19 février 1985

40126

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Beauharnois  
Nos 760-05-000194-843  
760-18-000005-851

**L**LA CAISSE POPULAIRE DE STE-CLOTILDE DE CHATEAUGUAY, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 2412, chemin de l'Église, Sainte-Clotilde, district de Beauharnois, partie demanderesse, contre GINETTE JOLY et DENISE DEMERS toutes deux domiciliées au 2437, chemin de l'Église, Sainte-Clotilde, district de Beauharnois, et RÉAL JOLY, garagiste, 373, chemin Grande-Ligne, Saint-Urbain-Premier, district de Beauharnois, et GÉRARD DEMERS, retraité, 16, rue Laframboise, Saint-Stanislas-de-Kostka, district de Beauharnois, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Châteauguay, mis en cause.

Un emplacement sis et situé au village de Sainte-Clotilde, comté de Châteauguay, connu et désigné au plan et dans le livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jean-Chrysostome comme étant une partie du lot numéro vingt-neuf de la subdivision officielle du lot originaire cent quatre-vingt-neuf (ptie no 189-29), mesurant cinquante pieds (50 pi) de largeur dans la ligne nord mesurée le long du chemin de l'Église, quarante-cinq pieds (45 pi) de largeur dans la ligne sud, quatre-vingt-quatorze pieds (94 pi) dans la ligne est et quatre-vingt-quatorze pieds dans la ligne ouest, mesures anglaises, et plus ou moins, et bornée comme suit: en front, vers le nord, par le chemin de l'Église, en profondeur, vers le sud, et d'un côté, vers l'ouest, par le résidu dudit lot no 189-29 et de l'autre côté, vers l'est, par les lots nos 189-47 et 189-48 dudit cadastre. Ensemble les constructions y érigées, circonstances et dépendances, portant les numéros d'immeubles 2437 et 2437A, chemin de l'Église, Sainte-Clotilde, occupées comme résidence et restaurant. Ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

La mise à prix est fixée à 12 537,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur

établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Châteauguay, 164, Saint-Joseph, Sainte-Martine, le VINGT-QUATRIÈME jour d'AVRIL 1985 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
ROBERT V. CHARTRAND

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Valleyfield, le 19 février 1985 40127

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Beauharnois  
Nos 760-02-000420-831  
760-18-000004-854

**CAISSE POPULAIRE ST-CHRYSOSTOME**, corporation dûment constituée, ayant son siège social au 80, Notre-Dame, Saint-Chrysostome, district de Beauharnois, partie demanderesse, contre PAUL GERVAIS, 212, Notre-Dame, Saint-Chrysostome, et JEAN-PIERRE ROBERT, 222, rang Sainte-Marie, Saint-Timothée, et ALINE ROBERT, 807, chemin Ridge, Huntingdon, et ANDRÉ ROBERT, 807, chemin Ridge, Huntingdon, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement d'Huntingdon, mis en cause.

« Un terrain vacant situé dans le Sixième (6<sup>e</sup>) Rang du canton d'Hinchinbrook, comté d'Huntingdon, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour ledit comté d'Hinchinbrook comme étant faisant partie du lot 20A, mesurant deux cents pieds (200 pi) de largeur par deux cents pieds (200 pi) de profondeur, mesures anglaises, plus ou moins, et tel que borné au sud-est par le chemin public, au nord-est par la ligne de diision des lots 19C et 20A et des deux autres côtés pour la balance dudit lot 20A; ledit terrain étant sujet à une servitude en faveur de Shawinigan Water & Power Company suivant enregistrement numéro 44932; le tout avec bâtisse ci-dessus érigée. »

La mise à prix est fixée à 4 450,00 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser, en argent ou par chèque visé à

l'ordre du ministre des Finances, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement d'Huntingdon, 25, rue King, Huntingdon, le VINGT-TROISIÈME jour d'AVRIL 1985 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
ROBERT V. CHARTRAND

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Valleyfield, le 19 février 1985 40128

### **Chicoutimi**

#### *Fieri Facias*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Chicoutimi  
No 150-18-000002-852

**CAISSE POPULAIRE DE KÉNOGAMI**, aux droits de la Caisse Desjardins de Financement Jonquière, ayant un bureau au 3825, rue du Roi-Georges, ville de Jonquière, district de Chicoutimi, demanderesse, contre RENÉE FORTIN, domiciliée et résidant au 489, Massenot, appartement 33, ville et district de Chicoutimi, défenderesse.

#### Description:

« a) Tout ce lot de terre connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre de la cité d'Arvida, comme étant la subdivision cinquante du lot original vingt-deux (22-50).

b) Toute cette partie du lot connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels de la cité d'Arvida, comme étant la subdivision quarante-neuf du lot original vingt-deux (ptie 22-49), de forme triangulaire, bornée vers le nord par la partie restante du lot 22-49, vers l'est par le lot 22-1 rue Régina, vers le sud par le lot 22-50, vers l'ouest par le lot 22-68, mesurant 118,24 pieds vers le nord, 118,09 pieds vers le sud et 0,99 de pied vers l'ouest.

Le tout avec bâtisses dessus construites, portant le numéro d'immeuble 2078, Régina, secteur Arvida, ville de Jonquière, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au shérif lors de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, est fixé à 7 057,75 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur comparatif établi pour ce rôle.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, 326, des Saguenéens, Chicoutimi, le DIX-HUITIÈME jour d'AVRIL 1985 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*

GABRIELLE L'ESPÉRANCE

Bureau du shérif

Cour supérieure

Chicoutimi, le 13 février 1985

40129

## Hull

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Québec

No 200-05-004139-825

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, personnellement et ès qualités de mandataire pour la Banque Royale du Canada, corporation bancaire régie par la Loi sur les banques du Canada, ayant son siège social à Gatineau, partie demanderesse, et RENÉ RIVEST, domicilié au chemin de la Montagne, Aylmer, QC, partie défenderesse.

« Toute cette propriété appartenant à René Rivest et composée de la moitié est du lot numéro cinq A (½E. 5A) et de la moitié ouest du lot quatre A (½O. 4A) dans le Sixième Rang (rg VI) du canton de Templeton, contenant ensemble cent (100) acres de terre en superficie, plus ou moins.

Ladite moitié est du lot 5A étant bornée comme suit: au nord par les terres du Septième Rang; au sud par la ligne de division entre ledit lot 5A et le lot 5B; à l'est par le lot 4A du même rang et à l'ouest par la moitié ouest dudit lot 5A.

Ladite moitié ouest du lot 4A étant bornée comme suit: au nord par les terres du Septième Rang; au sud par la ligne de division entre ledit lot 4A et le lot 4B du même rang; à l'est par la moitié est dudit lot 4A et à l'ouest par ledit lot 5A du même rang.

Avec tous les bâtiments y dessus érigés, circonstances et dépendances.

Sujet également à toutes servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes affectant ledit immeuble et plus particulièrement une servitude enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Hull sous le numéro 34079.

À distraire partie desdits lots cédés à la Commission hydroélectrique de Québec suivant acte enregistré au bureau susdit le 9 septembre 1974 sous le numéro 233042 lesdites parties de lots pouvant être décrites comme suit:

a) La partie distraite du lot 5A ci-dessus mesure huit cent dix-neuf pieds (819) le long de la ligne nord, vingt-neuf pieds et quatre dixièmes (29,4 pi) le long de sa limite est, huit cent vingt-neuf pieds et huit dixièmes (829,8 pi) le long de sa limite sud-est et cent dix pieds et six dixièmes (110,6 pi) le long de sa limite ouest et est bornée comme suit: vers le sud-est par autre partie du lot 5A; vers l'ouest par autre partie dudit lot 5A; vers le nord par partie du lot 5, rang 7, canton de Templeton et vers l'est par partie du lot 4A, rang 6, canton de Templeton.

b) La partie distraite du lot 4A mesure deux cent cinquante-sept pieds et six dixièmes (257,6 pi) le long de sa limite nord, vingt-neuf pieds et quatre dixièmes (29,4 pi) le long de sa limite ouest et deux cent soixante pieds et deux dixièmes (260,2 pi) le long de sa limite sud-est et est bornée comme suit: vers le sud-est par partie du lot 4A; vers le nord par partie du lot 4B, rang 7, canton de Templeton et vers l'ouest par partie du lot 5A, rang 6, canton de Templeton.

2. Le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire quatre A, rang Six, canton de Templeton, d'une superficie totale de 44 734 pieds carrés.

Plus les biens ci-après décrits:

Un silo à moulée 12-18, numéro de série 46-007, marque Victoria;

Un silo à moulée 6-3, numéro de série 46-003, de marque Victoria;

Ces biens sont devenus immeubles par destination .»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de soixante-treize mille huit cent soixante-neuf dollars et vingt-cinq centins (73 869,25 \$). Ce montant minimum fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, QC,

le VINGT-DEUXIÈME jour d'AVRIL 1985 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
LISE LEBLANC

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Hull, le 22 février 1985

40130

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Hull  
No 550-05-000774-839

**L'**OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole du Québec, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, ès qualités de mandataire de la Banque de Montréal, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la ville de Montréal, partie demanderesse, et THOMAS GLEN ROSS, R.R. no 3, Buckingham, QC, partie défenderesse.

« Un immeuble connu et désigné comme étant composé de:

a) Le lot un A (1A), rang Cinq, canton de Buckingham et du lot un A (1A), rang Six, canton de Buckingham. Tel que le tout se trouve présentement avec bâtisses y érigées, sujet à la servitude en faveur de la Commission hydroélectrique de Québec enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Papineau sous le no 130950.

b) Le lot un C (1C), rang Cinq, canton de Buckingham, contenant en superficie cent acres (100 ac) plus ou moins.

c) La moitié est du lot deux (½ E.2), rang Cinq, canton de Buckingham, appartenant à Thomas Glen Ross et contenant cent acres (100 ac) plus ou moins en superficie et borné au nord par la ligne de division du rang V et du rang VI, canton de Buckingham, à l'est par le lot un A et un C (1A et 1C), rang V, dit canton, au sud par la ligne de division du rang V et du rang IV, dit canton, à l'ouest par le résidu du lot deux, rang V, dit canton, à distraire toutefois de cette partie de lot cette portion servant de chemin public.

d) Une partie du lot un (ptie 1), rang Quatre, canton de Buckingham, appartenant à Thomas Glen Ross de figure irrégulière et étant le coin nord-est dudit lot un, contenant huit acres (8 ac), en superficie, plus ou moins et bornée vers le nord par le lot un C, rang Cinq, vers l'est par la ligne de division entre le canton de Buckingham et le canton de Lochaber; vers le sud et

l'ouest par le résidu dudit lot un, rang Quatre, appartenant à Urban Baker ou représentants.

Tel que le tout se trouve présentement avec bâtisses y érigées mais sujet à la réserve des mines et droits miniers, en faveur de qui ils appartiennent.

e) Le lot un B (1B), rang Cinq, canton de Buckingham, contenant en superficie cinquante acres (50 ac) plus ou moins et du lot un B (1B), rang Six, canton de Buckingham, contenant en superficie cent onze acres (111 ac) plus ou moins. Tel que le tout se trouve actuellement avec bâtisses y érigées.

Avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes notamment une servitude enregistrée sous le no 136104. »

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication est de soixante-neuf mille trois cent quatre-vingts dollars et soixante-neuf centins (69 380,69 \$). Ce montant minimum fixé par le shérif est égal à vingt-cinq pour cent (25 %) de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 72). Ce montant devra être payé, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances et au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Papineau, 266, rue Viger, Papineauville, QC, le VINGT-TROISIÈME jour d'AVRIL 1985 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
LISE LEBLANC

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Hull, le 22 février 1985

40131

## Kamouraska

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
Nos 200-05-000101-845  
250-18-000003-858

**L'**OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, partie demanderesse, contre YVON MORIN ET NOELLINE

OUELLET, domiciliés et résidant à Saint-Louis-du-Ha'Ha!, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Témiscouata, mis en cause.

a) Une terre située à Saint-Elzéar, connue et désignée comme étant le lot numéro vingt-cinq, rang Six (lot 25, rg VI), canton de Cabano, division d'enregistrement de Témiscouata, contenant cent (100) acres en superficie.

b) Une terre située à Saint-Elzéar, connue et désignée comme étant le lot numéro vingt-quatre, rang Sept (lot 24, rg VII), canton de Cabano, division d'enregistrement de Témiscouata; contenant quatre-vingt-cinq (85) acres en superficie.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Kamouraska, conformément à l'article 670<sup>e</sup> du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 1 911,88 \$ pour l'immeuble a et à la somme de 2 452,38 \$ pour l'immeuble b, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, chap. 71).

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Témiscouata, 65A, rue Iberville, Rivière-du-Loup, le MARDI TRENTIÈME jour d'AVRIL 1985 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RACHEL BELZILE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Rivière-du-Loup, le 27 février 1985 40180

## Montmagny

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montmagny  
Nos 300-05-000107-840  
300-18-000002-853

CAISSE POPULAIRE ST-CAJETAN D'ARMAGH, société régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 72, rue Principale, Armagh, comté de Bellechasse, demanderesse, contre JEAN-LOUIS DUGAL, journaliste, domicilié à Armagh, comté de Bellechasse, et dame GHISLAINE LABRIE, domiciliée à Armagh, comté de Bellechasse, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Bellechasse, mis en cause.

« Un emplacement situé au village d'Armagh, comté de Bellechasse, connu et désigné comme faisant partie du lot de terre numéro soixante-neuf (ptie 69), rang Un (1) nord-ouest, canton d'Armagh, mesurant quarante-cinq pieds (45 pi) ou treize mètres et soixante et onze centièmes (13,71 m) de front nord-sud par toute la profondeur qu'il y a à partir du chemin public à l'ouest à monter vers l'est jusqu'au terrain de M. Georges Noël, soit environ cent soixante-dix-huit pieds (178 pi) ou cinquante-quatre mètres et vingt-cinq centièmes (54,25 m) de profondeur est-ouest, plus ou moins pour le tout, borné comme suit: au nord le terrain de Joseph Roy ou représentants (aujourd'hui Lucien Roy); au sud le terrain de Alphonse Roy ou représentants (aujourd'hui Robert Roy); à l'est le terrain de M. Georges Noël ou représentants (aujourd'hui dame Georges Noël) et à l'ouest le chemin public (rue principale), avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 4 665,00 \$, soit 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur d'évaluation réelle 1,00, que l'adjudicataire devra payer au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Bellechasse, 23, avenue Chanoine-Audet, Saint-Raphaël, le MARDI SEIZIÈME jour d'AVRIL 1985 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
GEMMA NICOLE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montmagny, le 11 mars 1985 40150

## Montréal

### *Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-012503-841

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, corporation bancaire régie par une Loi du Parlement du Canada, ayant son siège social à Montréal, et TRUST GÉNÉRAL DU CANADA, corporation ayant son siège social à Montréal, partie demanderesse, contre B.N. MÉTAL INC., corporation constituée en vertu des lois de la province de Québec, ayant son siège social à Sainte-Julie, 1956, rue Principale, province de Québec, district de Montréal, débitrice-faillie, et MICHEL LEBLOND, ès qualités de syndic à la faillite de B.N. MÉTAL INC., défendeur, ès qualités, et LEBLOND, BUZZETTI & ASSOCIÉS LTÉE, ès qualités de syndics

à la faillite de B.N. MÉTAL INC., ayant un bureau au 10, rue Saint-Jacques, édifice Thémis, local 901, Montréal, dit district, défenderesse, ès qualités, et JEAN-GUY NOREAU, domicilié et résidant au 1956, rue Principale, Sainte-Julie, district judiciaire de Montréal, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR de Verchères, mis en cause.

I. « Un terrain situé à Sainte-Julie, étant le lot numéro un de la subdivision officielle du lot originaire numéro soixante-dix (70-1) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Julie, contenant en superficie quarante et un mille neuf cent trente-six pieds carrés (41 936 pi<sup>2</sup>), mesures anglaises; avec constructions érigées ou à être érigées sur le susdit lot. »

II. « Un terrain vacant, de figure irrégulière, situé en la ville de Sainte-Julie, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Julie, division d'enregistrement de Verchères, comme étant composé et formé de:

a) d'une partie du lot numéro soixante-dix (ptie 70), mesurant quatre-vingt-quatorze pieds (94 pi) de largeur dans sa ligne nord-ouest, huit cent quatre-vingts pieds et quatre dixièmes de pied (880,4 pi) dans sa ligne sud-ouest, huit cent soixante-dix-huit pieds et deux dixièmes de pied (878,2 pi) dans sa ligne nord-est, quatre-vingt-quatorze pieds et neuf dixièmes de pied (94,9 pi) dans sa ligne sud-est, et contenant, en superficie, quatre-vingt-trois mille trente-huit pieds carrés, (88 038 pi<sup>2</sup>) et bornée comme suit: en front, au nord-ouest, par le lot numéro 70-1, appartenant à B.N. Métal Inc.; d'un côté, au sud-ouest, par une partie du lot originaire numéro 69; de l'autre côté, au nord-est, par une autre partie du lot numéro 70 ci-après décrite au paragraphe c; en arrière, au sud-est, par la ligne limitative des terres de la paroisse de Sainte-Julie et de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil;

b) d'une partie du lot numéro soixante-dix (ptie 70), mesurant trente-huit pieds et vingt-huit centièmes de pied (38,28 pi) dans sa ligne nord, le long de la voie de service de la route Transcanadienne, trente-trois pieds (33,0 pi) dans sa ligne sud-est, quatre cent dix-neuf pieds et trente-six centièmes de pied (419,36 pi) dans sa ligne sud-ouest, quatre cents pieds (400,0 pi) dans sa ligne nord-est, et contenant, en superficie, treize mille cinq cent dix-neuf pieds carrés (13 519 pi<sup>2</sup>), et bornée comme suit: en front, au nord, par la voie de service de la route Transcanadienne; d'un côté, au sud-ouest, par le lot numéro 70-1, appartenant à B.N. Métal Inc.; de l'autre côté, au nord-est, par le lot numéro 70-2; appartenant à dame Rollande Gravel-Tremblay ou représentants; et en arrière, au sud-est, par une autre partie dudit lot numéro 70, ci-après décrite au paragraphe c;

c) et d'une partie du lot numéro soixante-dix (ptie 70), ayant une largeur régulière de trente-trois pieds (33,0 pi) par une profondeur de huit cent soixante-dix-huit pieds et deux dixièmes de pied (878,2 pi) dans sa ligne sud-ouest et de huit cent soixante-dix-sept pieds et trois dixièmes de pied (877,3 pi) dans sa ligne nord-est, et contenant, en superficie, vingt-huit mille neuf cent soixante-trois pieds carrés (28 963 pi<sup>2</sup>) et bornée comme suit: en front, au nord-ouest, par la partie du lot numéro 70 ci-dessus décrite au paragraphe b; d'un côté, au sud-ouest, par une autre partie dudit lot numéro 70 ci-dessus décrite au paragraphe a; de l'autre côté, au nord-est, par une autre partie du lot numéro 70 appartenant à dame Rollande Gravel-Tremblay ou représentants; en arrière, au sud-ouest, par la ligne limitative des terres de la paroisse de Sainte-Julie et de la paroisse de Saint-Mathieu-de-Beloeil;

Toutes les mesures ci-dessus sont à la mesure anglaise et plus ou moins;

Tel que le tout se trouve actuellement avec tous droits et servitudes y attachés, et, plus spécifiquement, une servitude d'accès au chemin de desserte de la route Transcanadienne seulement, aux termes des actes enregistrés à Verchères sous les numéros 85127, 77681 et 71935.

Avec construction dessus construite, circonstances et dépendances et avec tous les biens meubles se trouvant sur ou dans lesdits immeubles et étant immeubles par nature ou par destination, selon le cas. »

Lesdits immeubles apparaissent aux index aux immeubles comme étant la propriété de la débitrice-faillie. »

La mise à prix est fixée à 144 225,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Verchères, 461, boulevard Saint-Joseph, Sainte-Julie, QC, le DIX-SEPTIÈME jour d'AVRIL 1985 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 19 février 1985

40219

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-003915-848

**CAISSE POPULAIRE ST-ZOTIQUE**, corporation régie par la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 4545, Notre-Dame ouest, Montréal, dit district, demanderesse, contre **JEAN-PIERRE ALAMY**, domicilié et résidant au 50, Île-Bellevue, Île-Perrot, district de Montréal, défendeur, et **LE RÉGISTRATEUR** de Montréal, mis en cause.

La moitié indivise de l'immeuble ci-après décrit, savoir:

« Un emplacement situé dans la ville de Dorval, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachine, comme étant le lot numéro quatre cent un de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux (2-401); avec une maison y érigée portant le numéro d'immeuble 20, terrasse Whitehead (autrefois 2160, chemin Lakeshore); bâtisse détruite par un incendie; tel que le tout se trouve présentement. »

La mise à prix est fixée à 18 981,00 \$, soit la moitié de l'évaluation de l'immeuble, divisée par 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DIX-HUITIÈME jour d'AVRIL 1985 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif

Cour supérieure

Montréal, le 16 mars 1985

40220

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Montréal

No 500-05-010918-843

**FIDUCIE DU QUÉBEC**, corporation légalement constituée, ayant son siège social et son bureau principal au complexe Desjardins, 1, place Desjardins, local 1422, C.P. 34, ville et district de Montréal, autrefois connue sous le nom de SOCIÉTÉ DE FIDUCIE DU QUÉBEC, et dont le nom a été changé par lettres patentes supplémentaires émises par le gouvernement

provincial, demanderesse, contre **PIERRE LANGE-LIER**, contracteur, domicilié et résidant au 1744, rue George, Saint-Hubert, district de Montréal, et **SERGE PAQUETTE**, mécanicien, domicilié et résidant au 3225, Mayfair, ville et district de Montréal, et **ROBERT BELLEMARE**, gardien de sécurité, domicilié et résidant au 5639, rue Roche, appartement 7, ville et district de Montréal, et **JEAN DAIGNEAULT**, magasinier, domicilié et résidant au 4862, boulevard Couture, Saint-Léonard, district de Montréal, et **EUGÈNE BERNIER**, homme d'affaires, domicilié et résidant route 125, Saint-Donat, district de Joliette, défendeurs, et **LE RÉGISTRATEUR** de Chambly, mis en cause.

L'immeuble appartenant au défendeur Eugène Bernier:

« Un emplacement sis et situé en la ville de Saint-Hubert (Lafleche), connu et désigné comme étant les lots numéros cinq cent cinquante-sept, cinq cent cinquante-huit, cinq cent cinquante-neuf et cinq cent soixante de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent trente-quatre (234-557, 558, 559 et 560) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil. À distraire cependant desdits lots la partie expropriée par la ville de Lafleche par et en vertu d'un acte de vente enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Chambly, le 10 juin 1964, sous le numéro 242340; avec une maison dessus érigée portant les numéros d'immeubles 2978, 2980 et 2990, rue Grande-Allée. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.

Le lot numéro un de la resubdivision du lot numéro cinq cent soixante et un de la subdivision du lot originaire numéro deux cent trente-quatre (234-561-1). Le lot numéro huit de la resubdivision du lot numéro cinq cent soixante-six de la subdivision du lot originaire numéro deux cent trente-quatre (234-566-8), tous au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil, division d'enregistrement de Chambly. Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble. »

Lesdits immeubles apparaissent aux index aux immeubles comme étant la propriété du défendeur Eugène Bernier.

La mise à prix est fixée à 14 123,70 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, le DIX-SEPTIÈME jour d'AVRIL 1985 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 5 mars 1985 40221

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
No 500-05-011570-841

**LA SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES CIBC**, corps politique, ayant son siège social et son principal établissement pour la province de Québec dans les ville et district de Montréal, demanderesse, contre M. MICHEL DEMERS et Mlle PIERRETTE MCGONN, tous deux résidant et domiciliés au 359, Perrault, ville de Rosemère, district de Terrebonne, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

L'immeuble de la partie défenderesse:

« Un immeuble connu et désigné comme étant composé:

a) du lot numéro trois cent dix de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent cinquante-trois (153-310) du cadastre officiel du village incorporé de la Côte-de-la-Visitation;

b) du lot numéro deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro mille deux cent vingt-cinq (1225-2) du cadastre officiel du quartier Sainte-Marie;

Avec la bâtisse dessus construite portant les numéros 4039, 4041 et 4043 de la rue Cartier en la ville de Montréal, et dont les murs sud-est et nord-ouest sont mitoyens.

Tel que le tout se trouve présentement sans exception ni réserve, avec et sujet à des servitudes réciproques de droits de vue avec l'immeuble voisin vers le sud-est créées aux termes d'un acte à cet effet enregistré à Montréal sous le numéro 2921091 et avec l'immeuble voisin vers le nord-ouest aux termes d'un acte à cet effet enregistré à Montréal sous le numéro 1629251. »

La mise à prix est fixée à 13 708,50 \$, soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation municipale de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives, que l'adju-

dicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, palais de justice de Montréal, 10, rue Saint-Antoine est, local 7.81, le DIX-HUITIÈME jour d'AVRIL 1985 à QUATORZE heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
PAUL ST-MARTIN

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Montréal, le 5 mars 1985 40222

## Québec

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-001852-834  
S. 200-18-000018-851

**BANQUE NATIONALE DU CANADA**, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 655, avenue Royale, Beauport, QC, demanderesse, contre ROGER LEFEBVRE, domicilié au 214, rue Saint-Jean-Baptiste, Villeneuve, QC, défendeur.

« Un emplacement sis et situé en la ville de Beauport, sur le côté nord du boulevard des Chutes, connu et désigné comme étant:

a) Les subdivisions deux, trois et quatre du lot originaire numéro cinq (5-2, 5-3 et 5-4) du cadastre officiel de la paroisse de Beauport, division d'enregistrement de Québec et

b) La redivision un de la subdivision deux du lot originaire quatre (4-2-1) du même susdit cadastre.

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et portant le numéro d'immeuble 2425, boulevard des Chutes, Beauport, QC.

Sujet ledit immeuble à une servitude d'égout et de drainage en faveur de la ville de Beauport, aux droits de la ville de Courville, suivant acte passé devant Adrien Grenier, notaire, le 21 juillet 1961, et enregistré sous le numéro 493084 et sujet à une servitude pour le maintien d'un poteau de corde à linge suivant acte enregistré à Québec sous le numéro 564620. »

La mise à prix est fixée à neuf mille deux cent quarante dollars (9 240,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le

ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le DIX-NEUVIÈME jour d'AVRIL 1985 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 16 mars 1985

40194

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-000627-823  
S. 200-18-000015-857

**B**ANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation légalement constituée, ayant son bureau principal à Montréal, étant aux droits de la Banque Canadienne Nationale et de la Banque Provinciale du Canada, par la fusion de ces deux dernières, telle qu'approuvée par le gouverneur en conseil en date du 1<sup>er</sup> novembre 1979, suivant arrêté C.P. 1979-2921, demanderesse, contre LOUIS EUGÈNE VALLIÈRES du 1495, avenue Daigle, Les Saules, défendeur.

« Les lots connus et désignés sous les numéros (93-19 et 20) dix-neuf et vingt de la subdivision du lot originnaire quatre-vingt-treize du cadastre officiel de la paroisse de l'Ancienne-Lorette, comté de Québec, avec toutes bâtisses dessus construites et portant le numéro d'immeuble 1495, avenue Daigle, Les Saules, Québec. Sujet ledit lot 93-20 à la servitude établie en faveur du bureau d'assainissement des eaux du Québec métropolitain suivant acte enregistré sous le numéro 685395. »

La mise à prix est fixée à quatorze mille neuf cent quatre-vingts dollars (14 980,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le DIX-HUITIÈME jour d'AVRIL 1985 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 16 mars 1985

40195

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-001921-845  
S. 200-18-000019-859

**C**AISSE POPULAIRE STE-ANNE DE BEAUPRÉ, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 9751, boulevard Sainte-Anne, Sainte-Anne-de-Beaupré, demanderesse, contre DANIEL BOUCHARD et SUZANNE TAILLON, tous deux domiciliés et résidant au 409, boulevard 138, Saint-Tite-des-Caps, QC, défendeurs.

« Un immeuble situé en la municipalité de Saint-Tite-des-Caps, connu et désigné comme formant partie de la demie nord-est du lot originnaire numéro cent deux (ptie de 1/2 N.-E. 102) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Tite, division d'enregistrement de Montmorency, mesurant deux arpents et un quart de largeur par la distance qu'il y a depuis la nouvelle emprise du boulevard 138, en vertu de l'avis d'expropriation du 30 mars 1976 sous le numéro 67326, au nord-ouest et le trait carré au sud-est et étant bornée vers le sud-ouest par partie de la demie (1/2) sud-ouest dudit lot 102, propriété de monsieur Gilles Fortin, et vers le nord-est par partie du lot 103, propriété de monsieur Fernand Boivin. Tel que le tout se trouve présentement avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à vingt mille huit cent vingt-sept dollars (20 827,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Montmorency, 7007, avenue Royale, Château-Richer, le DIX-HUITIÈME jour d'AVRIL 1985 à DIX heures TRENTE.

*Le shérif adjoint,*  
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 16 mars 1985

40196

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-002346-844  
S. 200-18-000253-847

**C**AISSE POPULAIRE ST-FIDÈLE, corporation légalement constituée, ayant son bureau au 1199, 4<sup>e</sup>

Avenue, Québec, QC, demanderesse, contre JEAN CARON, domicilié et résidant au 9 1/2, route Élizabeth II, Neufchâtel, QC, et DESNEIGE DUMONT, domiciliée et résidant au 9 1/2, route Élizabeth II, Neufchâtel, QC, défendeurs.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la resubdivision un de la subdivision treize du lot originaire numéro mille cent vingt-sept (1127-13-1) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec. Avec la bâtisse y dessus construite, circonstances et dépendances, et portant le numéro d'immeuble 9 1/2, rue Élizabeth II, Neufchâtel, QC. Sauf et à distraire dudit immeuble une partie vendue à monsieur Henri Jobin, suivant les termes d'un acte de vente reçu devant Jean-Pierre Paquet, notaire, le vingt et un juin mil neuf cent quatre-vingt-deux, et dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Québec, le vingt-trois juin mil neuf cent quatre-vingt-deux, sous le numéro 1046425. Ladite partie de la resubdivision un de la subdivision treize du lot originaire numéro mille cent vingt-sept (ptie 1127-13-1) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, division d'enregistrement de Québec, mesurant cinquante-deux pieds (52 pi) au nord-ouest et sud-est par cent pieds et cinq dixièmes (100,5 pi) au nord-est et sud-ouest, étant bornée au nord-ouest par le lot 1127-14, au nord-est par le lot 1127-13, au sud-est par le lot 1127-18-2 et au sud-ouest par le résidu du lot 1127-13-1 du susdit cadastre. »

La mise à prix est fixée à dix-neuf mille quatre cent soixante dollars (19 460,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le DIX-HUITIÈME jour d'AVRIL 1985 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 16 mars 1985

40197

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Québec  
C.S.Q. 200-05-003246-845  
C.P.Q. 200-02-001704-842  
S. 200-18-000266-849

**P**OWRMATIC DU CANADA LTÉE, corps politique et incorporé ayant un bureau au 365, Fortin, Ville-Vanier, QC, demanderesse, contre LES HÉRITIERS DE FEU JEAN-GUY BOLDUC, de son vivant résidant et domicilié au 8882, boulevard Sainte-Anne, Château-Richer, QC, défendeurs.

« 1. Un immeuble sis et situé en la ville de Château-Richer, connu et désigné comme faisant partie du lot originaire numéro vingt-sept (ptie 27) du cadastre officiel de la paroisse de Château-Richer, division d'enregistrement de Montmorency. Cet immeuble, de figure irrégulière est borné et décrit comme suit: vers le nord-est, par partie du lot 25, mesurant le long de cette limite la distance qu'il y a depuis le boulevard Sainte-Anne actuel, au nord-ouest jusqu'au fleuve Saint-Laurent à basse marée au sud-est; vers le sud-est par le fleuve Saint-Laurent à basse marée, mesurant le long de cette limite la distance qu'il y a depuis la ligne de division des lots 25 et 27 jusqu'à la ligne nord-est de la partie du lot 27, propriété de Adrien Simard, ou représentants, soit à une distance de soixante-deux mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (62,84 m) de la ligne de division des lots 27 et 30; vers le sud-ouest par partie du lot 27, propriété de Adrien Simard ou représentants, mesurant le long de cette limite la distance qu'il y a depuis le fleuve Saint-Laurent à basse marée, jusqu'à une ligne située à cent soixante-treize mètres et soixante-quatorze centièmes (173,74 m) plus ou moins au sud-est du boulevard Sainte-Anne; vers le sud-est par partie dudit lot 27, propriété de Adrien Simard ou représentants, mesurant le long de cette limite soixante-deux mètres et quatre-vingt-quatre centièmes (62,84 m); vers le sud-ouest à nouveau par partie du lot 30, mesurant le long de cette limite cent six mètres et soixante-huit centièmes (106,68 m); vers le nord-ouest par le lot 27-1 mesurant le long de cette limite cinquante et un mètres et dix-huit centièmes (51,18 m); vers le sud-ouest à nouveau par le lot 27-1, mesurant le long de cette limite soixante-sept mètres et six centièmes (67,06 m); vers le nord-ouest à nouveau par le boulevard Sainte-Anne actuel, mesurant le long de cette limite la distance qu'il y a depuis la ligne nord-est de la subdivision 27-1, jusqu'à la ligne sud-ouest de la subdivision 27-3; vers le nord-est à nouveau par le lot 27-3, mesurant le long de cette limite vingt-quatre mètres et soixante et un centièmes (24,61 m); vers le nord par le lot 27-3, mesurant le long de cette limite dix-neuf

mètres et soixante-treize centièmes (19,73 m); vers le sud-ouest à nouveau par le lot 27-3, mesurant le long de cette limite trente-deux mètres et quatre-vingt-treize centièmes (32,93 m); et vers le nord-ouest à nouveau par le boulevard Sainte-Anne actuel, mesurant le long de cette limite une première longueur de sept mètres et treize centièmes (7,13 m); et une deuxième longueur de vingt-six mètres (26,0 m). Tel que le tout se trouve présentement, avec bâtisses dessus construites, portant les numéros 8890, 8892, boulevard Sainte-Anne, Château-Richer, et 8882, boulevard Sainte-Anne, Château-Richer, circonstances et dépendances.

2. Un terrain connu comme étant la subdivision un du lot originaire numéro vingt-sept (27-1) du susdit cadastre et de la susdite division d'enregistrement. Sauf et à distraire, une partie dudit lot expropriée par le ministère des Transports, dont copie enregistrée à Château-Richer, le 10 novembre 1978, sous le numéro 75710 (552 pieds carrés). »

Pour être vendus en bloc suivant jugement de l'honorable Paul-Étienne Bernier, J.C.S., du 21 février 1985.

La mise à prix est fixée à quarante-neuf mille trois cent quarante-neuf dollars et trente-sept cents (49 349,37 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Montmorency, 7007, avenue Royale, Château-Richer, le DIX-HUITIÈME jour d'AVRIL 1985 à DIX heures.

*Le shérif adjoint,*  
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 16 mars 1985 40198

Ordonnance de saisie et vente immobilière  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Montréal  
C.S.Q. 200-05-000429-857  
C.M.Q. 546 de 1984  
S. 200-18-000022-853

**LA VILLE DE QUÉBEC**, corps politique et incorporé par acte de la Législature, ayant son siège social au 2, rue Desjardins, ville de Québec, district de Québec, demanderesse, contre ÉDOUARD CARON, domicilié au 593, 6<sup>e</sup> Rue, Québec, défendeur.

« Un immeuble connu et désigné comme étant la subdivision quatre-vingt-onze du lot originaire cinq cent huit

(508-91) du cadastre officiel de Saint-Roch-Nord, division d'enregistrement de Québec, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, et portant le numéro d'immeuble 593, 6<sup>e</sup> Rue, Québec. »

La mise à prix est fixée à onze mille neuf cents dollars (11 900,00 \$), soit 25 % de l'évaluation de l'immeuble portée au rôle d'évaluation de la municipalité, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales, que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Québec, 300, boulevard Jean-Lesage, Québec, le DIX-HUITIÈME jour d'AVRIL 1985 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
RAYMONDE AUCLAIR

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Québec, le 16 mars 1985 40199

## Saint-François

*Fieri Facias de Terris*  
Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saint-François  
No 450-05-000615-845  
S. 3099

**BANQUE DE MONTRÉAL**, partie demanderesse, contre JEAN-MARC CASTERAN, LILIANE JOLY CASTERAN et MANON LÉGER, parties défendresses, et les tiers-saisis, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Richmond, mis en cause.

« Les lots numéros vingt-deux E, vingt-trois C, vingt-quatre H et vingt-quatre F (nos 22E, 23C, 24H et 24F) du rang Cinq du cadastre officiel du canton de Shipton, division d'enregistrement de Richmond. Sauf et à distraire dudit lot 24F la partie suivante, savoir: un certain terrain étant la partie sud-ouest du lot numéro vingt-quatre F (ptie S.-O. 24 F) du rang Cinq du cadastre officiel du canton de Shipton, division d'enregistrement de Richmond, compris dans les bornes suivantes: au nord-est par la continuation en ligne droite de la ligne nord-est du lot no 23A des mêmes rang et canton; au sud-ouest par le lot no 24E desdits rang et canton; au sud-est par ledit lot no 23A, et au nord-ouest par le chemin public; le tout avec bâtisses dessus construites, avec y compris le contenu desdites bâtisses. Avec et sujet aux servitudes actives, passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble, et notamment la servitude en faveur de la compagnie Trans-Vision de Danville Inc., suivant acte passé devant le notaire J.M.

Beauchesne, le 13 août 1964, dont copie a été enregistrée au bureau d'enregistrement de Richmond, le 2 septembre 1964, sous le no 77816, grevant partie du lot no 23C, rang 5, canton de Shipton. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif ou à son mandataire au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est 32 072,95 \$.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Richmond, 746, rue Principale nord, Richmond, QC, le JEUDI DIX-HUITIÈME jour d'AVRIL 1985 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Sherbrooke, le 25 février 1985

40132

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec  
Cour supérieure — District de Saint-François  
No 450-05-000445-847  
S. 3101

**LA CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE L'ESTRIE**, corporation légalement constituée en vertu de la Loi sur les caisses d'établissement (L.R.Q., chap. C-5), ayant un bureau au 14, rue Wellington sud, Sherbrooke, district de Saint-François, partie demanderesse, contre STANSTEAD HOLDINGS INCORPORATED, corporation légalement constituée, ayant un bureau principal au 808, rue Flamand, Rock Forest, district de Saint-François, et ÉMILE ROULEAU, résidant et domicilié au 644, 3<sup>e</sup> Rang, Bromptonville, district de Saint-François, et CLAUDE ROULEAU, résidant et domicilié au 29, rue Dewey, Stanstead, district de Saint-François, parties défenderesses.

« 1. Un certain immeuble connu et désigné comme étant la subdivision deux du lot originaire numéro cent cinquante-huit (158-2) aux plan et livre de renvoi officiels pour le village de Stanstead; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Une partie du lot numéro cent huit (ptie 108) aux plan et livre de renvoi officiels pour le village de Stanstead, mesurant quatre-vingt-treize pieds et quatre dixièmes de pied (93,4 pi) en front le long de la rue Dufferin, et quatre-vingt-sept pieds et cinq dixièmes de pied (87,5 pi) et sept pieds et quatre dixièmes de pied (7,4 pi) en arrière attenant à la propriété de monsieur Jérôme Martin, ou représentants, par une profondeur de deux cent vingt-quatre pieds et cinq dixièmes de pied (224,5 pi). Le coin sud-ouest dudit immeuble étant situé à deux cent soixante-six pieds et un dixième de

pi (266,1 pi) au nord ou nord-est de la ligne de division entre les lots cent quatre (104) et cent cinq (105) dudit cadastre. Bornée ladite partie comme suit: au nord-ouest par la rue Dufferin; au nord-est par la ligne de lot; au sud-est par une autre partie dudit lot numéro cent huit (108); au sud-ouest par une autre partie dudit lot numéro cent huit (108), le tout sujet au procès-verbal ci-dessous décrit; avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Servitudes: le tout sujet à un droit de passage plus précisément illustré sur un plan préparé par Sydney Meade, lequel plan est annexé à un procès-verbal de bornage enregistré à Stanstead, sous le numéro 52442 et auquel référence est ainsi faite, à toutes fins que de droit, et également sujet au procès-verbal d'arpenteur préparé par monsieur Paul-E. Côté, arpenteur-géomètre, enregistré à Stanstead, sous le numéro 112623, auquel référence est ainsi faite. Ainsi que le tout se trouve actuellement, avec les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées à ladite propriété, l'acquéreur déclarant connaître le tout et en être satisfait. Sauf et à distraire de ladite partie: désignation: la propriété suivante située dans la municipalité du village de Stanstead-Plain: une bande de terrain de forme régulière, connue et désignée aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village de Stanstead-Plain, comme étant une partie du lot numéro cent huit (ptie 108), plus amplement décrite comme suit, savoir: mesurant sept pieds et quatre dixièmes de pied (7,4 pi), dans ses lignes nord-ouest et sud-est: cent cinquante-quatre pieds (154, pi), dans ses lignes nord-est et sud-ouest. Borné ledit terrain, au nord-ouest, par la rue Dufferin, sans désignation cadastrale; au nord-est, par le lot numéro 109; au sud-est par le lot primitif 111; au sud-ouest par le résidu de la partie du lot numéro 108, propriété du vendeur, Claude Rouleau; sans bâtisse dessus construite. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif ou à son mandataire au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est établi comme suit pour chacun des lots précités, savoir: 10 437,00 \$ pour le lot no 158-2 du village de Stanstead-Plain, décrit en première partie, et de: 12 470,50 \$ pour la partie du lot no 108 du village de Stanstead-Plain, décrit en deuxième partie.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Stanstead, 100, chemin Dufferin, Stanstead-Plain, QC, le MERCREDI DIX-SEPTIÈME jour d'AVRIL 1985 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Sherbrooke, le 25 février 1985

40133

*Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-François

No 450-05-000680-849

S. 3100

**L**A COMPAGNIE SHERBROOKE TRUST, 75, Wellington nord, Sherbrooke, et BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT, 2532, King ouest, Sherbrooke, demandresses, contre 93606 CANADA LTÉE, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 69, rang 6, Saint-Élie-d'Orford, et IMPRIMERIE BEERWORTH INC., et GÉRALD CURPHEY, défendeurs, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Sherbrooke, mis en cause.

« Une parcelle de terrain désigné au cadastre du canton d'Orford comme étant la subdivision un de la subdivision un de la subdivision un du lot originaire numéro trois cent (300-1-1-1); avec les bâtiments dessus construits, circonstances et dépendances. »

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif ou à son mandataire au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 17 122,50 \$.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, 174, rue Palais, Sherbrooke, QC, le MARDI SEIZIÈME jour d'AVRIL 1985 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
JEAN GUY BISSON

Bureau du shérif

Cour supérieure

Sherbrooke, le 22 février 1985

40134

**Saint-Hyacinthe***Fieri Facias de Terris*

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-Hyacinthe

Nos 750-05-000475-847

750-18-000134-850

**A**NTOINE FONTAINE, 1250, rue Girouard ouest, ville et district de Saint-Hyacinthe, demandeur, contre JULES FAFARD, 828, Principale, Saint-Dominique, district de Saint-Hyacinthe, défendeur.

Un immeuble situé en la paroisse de Saint-Dominique, sur la concession rang Saint-Dominique sud-ouest, comté de Saint-Hyacinthe, division d'enregistrement de Bagot, et composé de:

a) Partie du lot numéro quatre cent cinquante-quatre (ptie 454) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-

Dominique, tenant en front vers le nord-est à une autre partie dudit lot 454, appartenant au ministère des Transports et étant l'emprise de la rue Principale, d'un côté, vers le sud-est, à partie du lot 453, à la profondeur, vers le sud-ouest, au cadastre de la paroisse de Saint-Pie et de l'autre côté, vers le nord-ouest, à partie du lot numéro 455, mesurant environ deux (2) arpents de largeur, soit la largeur du lot, sur une profondeur d'environ trente (30) arpents, plus ou moins;

b) partie du lot numéro quatre cent cinquante-cinq (ptie 455) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Dominique, tenant en front, vers le nord-est, à une autre partie dudit lot 455, appartenant au ministère des Transports et étant l'emprise de la rue Principale, d'un côté, vers le sud-est, à partie du lot 454, à la profondeur, vers le sud-ouest, au cadastre de la paroisse de Saint-Pie et de l'autre côté, vers le nord-ouest, à partie du lot 456, mesurant environ un (1) arpent de largeur, soit la largeur du lot, sur une profondeur d'environ trente (30) arpents, plus ou moins;

c) partie du lot numéro quatre cent cinquante-six (ptie 456) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Dominique, tenant en front, vers le nord-est, à une autre partie dudit lot 456, appartenant au ministère des Transports et étant l'emprise de la rue Principale, d'un côté, vers le sud-est, à partie du lot 455, à la profondeur, vers le sud-ouest, au cadastre de la paroisse de Saint-Pie et de l'autre côté, vers le nord-ouest, à partie du lot 457, mesurant environ un (1) arpent de largeur, soit la largeur du lot, sur une profondeur d'environ trente (30) arpents, plus ou moins;

d) partie du lot numéro quatre cent cinquante-sept (ptie 457) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Dominique, tenant en front, vers le nord-est, par le résidu dudit lot 457, d'un côté, vers le sud-est, par partie du lot 456, à la profondeur, vers le sud-ouest, au cadastre de la paroisse de Saint-Pie et de l'autre côté, vers le nord-ouest, au lot 458 et à partie du lot 460, mesurant environ un demi-arpent (½ arp) de largeur, soit la largeur du lot, sur une profondeur d'environ vingt-deux (22) arpents, plus ou moins;

e) du lot numéro quatre cent cinquante-huit (458) au cadastre officiel de la paroisse de Saint-Dominique, tenant en front, vers le nord-est, à partie du lot 460, d'un côté, vers le sud-est, à partie du lot 457, à la profondeur, vers le sud-ouest, au cadastre de la paroisse de Saint-Pie et de l'autre côté vers le nord-ouest au lot 459, mesurant environ un demi-arpent (½ arp) de largeur, soit la largeur du lot, sur une profondeur d'environ quinze (15) arpents, plus ou moins.

Avec toutes bâtisses dessus érigées, circonstances et dépendances, et, notamment une maison portant le numéro d'immeuble 828, rue Principale, paroisse de Saint-Dominique.

La mise à prix est fixée à la somme de 37 641,75 \$, montant minimal que l'acheteur devra payer au shérif, au moment même de la vente, en argent ou par chèque certifié à l'ordre du ministre des Finances.

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Bagot, 51, rue Lemonde, Saint-Liboire, le SEIZIÈME jour d'AVRIL 1985 à QUATORZE heures.

*Le shérif adjoint,*  
ME MARCEL LEMONDE

Bureau du shérif  
Cour supérieure  
Saint-Hyacinthe, le 5 mars 1985 40181

## Ventes pour taxes, avis de publication

### Municipalité régionale de comté de Francheville

Prenez avis que, conformément à l'article 1027 du Code municipal, la liste des immeubles à être vendus pour défaut de paiement des taxes sur le territoire de la municipalité régionale de comté de Francheville a été publiée au quotidien « Le Nouvelliste » en date des 22 et 28 février 1985.

Trois-Rivières, le 28 février 1985

40138

*Le secrétaire-trésorier,*  
ROBERT BOUCHARD

### Municipalité régionale de comté de Nicolet-Yamaska

Avis public est, par les présentes, donné que le sous-signé Fernand Mélançon, secrétaire-trésorier, que la liste des immeubles à être vendus, pour défaut de paiement des taxes le 11 avril 1985 et l'avis qui l'accompagne, ont été publiés au journal « Le Courrier-Sud », les mardis du 19 et 26 février 1985.

Saint-François-du-lac, le 28 février 1985

40151

*Le secrétaire-trésorier,*  
FERNAND MÉLANÇON

### Ville de Longueuil

Le Conseil municipal de la ville de Longueuil par sa Résolution CM 85-173, adoptée le 20 février 1985, a ordonné au soussigné de vendre à l'enchère publique, le mercredi 3 avril 1985, certains immeubles sur les-

quels les taxes foncières imposées pour l'année 1983 et les années antérieures n'ont pas été payées en tout ou en partie. L'avis de vente a été publié deux fois au journal « Le Courrier du Sud », les mercredi 27 février et mardi 5 mars 1985.

Longueuil, le 6 mars 1985

40223

*Le greffier,*  
CLAUDE GAUTHIER

### Ville de Sherbrooke

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville de Sherbrooke, que la description de l'immeuble devant être vendu à l'enchère publique dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville au 145, rue Wellington nord, Sherbrooke, le jeudi 28 mars 1985 à 10 heures, pour défaut de paiement des taxes, a été publiée au journal « La Tribune Ltée », les 5 et 12 mars 1985, le tout conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Sherbrooke, le 16 mars 1985

40200

*Le greffier,*  
ROBERT L. BÉLISLE

### Ville d'Outremont

Avis est, par les présentes, donné par le soussigné, greffier de la ville d'Outremont, que l'avis de l'immeuble devant être vendu à l'enchère publique dans la salle du Conseil à l'hôtel de ville au 530, avenue Davaar, Outremont, le mardi 19 mars 1985 à 11 heures, pour défaut de paiement des taxes, a été publiée aux quotidiens « Le Devoir » et « The Gazette », les 23 février et 2 mars 1985, le tout conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes.

Outremont, le 16 mars 1985

40135

*Le greffier,*  
JOCELYNE PERREAULT

## INDEX

## AVIS DIVERS

CHEVALIERS DE COLOMB DE L'ASSEMBLÉE ÉVÊQUE LAFORTUNE, NUMÉRO 1020	1203
CHEVALIERS DE COLOMB DE L'ASSEMBLÉE LA SARRE, NUMÉRO 1661	1203
CHEVALIERS DE COLOMB DE L'ASSEMBLÉE MGR DESMARAIS, NUMÉRO 1019	1203
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE NOTRE-DAME-DE LOURDES, NUMÉRO 8837	1203
CHEVALIERS DE COLOMB DU CONSEIL DE TROIS-MONTAGNES, NUMÉRO 8880	1203
COMPAGNIE CANADIENNE D'OXYGÈNE LIMITÉE ET BOC, INC. ( <i>Projet de loi privé</i> )	1203
COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE QUÉBEC CENTRAL ( <i>Assemblée</i> )	1204
CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL ( <i>Rachat d'obligations</i> )	1204
SUCCESSION ALINE COURCHESNE ( <i>Bénéfice d'inventaire</i> )	1204
VILLE DE BEAUPORT ( <i>Rachat d'obligations</i> )	1205
VILLE DE VICTORIAVILLE ( <i>Rachat d'obligations</i> )	1205

**CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES  
QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL —  
LOI SUR LE**

## ACCORDÉS

Isabel Irena Belina	1205
Jacques Joseph Clément Marie Giguère	1205
Joseph Edmond Mineault	1205
Joseph Guillaume Willie Arsenault	1206
Joseph Jean Claude Grenier	1206
Joseph Léopold André Robitaille	1206
Joseph Louis Michel Normandin	1206
Marc Nicolas	1206
Marie Aline Jeannine Trépanier	1206
Marie Alma Denise Élizabeth Larouche	1206
Marie Francine Monique Dumas-Quesnel	1206
Marie Gabrielle Gisèle Hélène Ménard-Cantin	1206
Marie Gabrielle Sylvie Simard	1207
Marie Germaine Aurore Duchesne	1207
Marie Germaine Céline Lefebvre	1207
Marie Irène Edna Annie Gagnon	1207
Marie Monique Cécile Lucie Dion	1207
Marie Paule Henriette Louise Ainsley	1207
Marie Ursule Suzanne Lucille Néron	1207
Pierre Richland	1207
Richard Dominique Pasquin	1207

## DEMANDES

Adélaré Fex	1208
Alan Daniel	1208
André Mercier	1208
Anna-Maria Sadiq	1208
Armandine Caron alias Armande Caron	1208
Bibiane Lepage	1208
Carole Boily	1208
Claude Gosselin	1209
Émérentienne Huot	1209
France Boivin	1209
Georgette Tremblay-Girard	1209
Ghyslaine Guérette	1209
Gilio Boulais	1209

Henri Thaler	1209
Jacques Boily	1209
Jean-Charles Boily	1209
Jeanne Caumartin	1210
Jean-Pierre Belleville alias Jean-Pierre Désilets	1210
Joseph Adélaré Donat Lachance	1210
Joseph Albert Julius St-Yves	1210
Joseph Alfred Girard	1210
Joseph François Content	1210
Joseph Laurier Albert Giroux	1210
Juliette Routhier	1210
Marc Thibodeau	1211
Marcel Pilon	1211
Marie Anna Germaine Renaud	1211
Marie Claire Gabrielle Elot dit Julien	1211
Marie Gertrude Tougas	1211
Marie Jeanne	1211
Marie Yvonne Denise Poirier	1211
Mario Delisle	1211
Marlene Pinel dit Marlene Lafrance	1212
Michel Lacourse	1212
Paulette Pelletier	1212
Pierrette Martineau	1212
Raj China	1212
Raynald Boily	1212
Rose Alice Caron	1212
Tammy Adele Law	1212

## CODE DE PROCÉDURE CIVILE (Article 139)

PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. CHRISTIAN CROTEAU ( <i>Assignment</i> )	1213
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. DANIEL COMTOIS ( <i>Assignment</i> )	1213
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. FREDERICK ZIDA ( <i>Assignment</i> )	1213
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. JACQUES TREMBLAY ( <i>Assignment</i> )	1213
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. NADIM CHAYA ( <i>Assignment</i> )	1213
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. PETER YEPEZ ( <i>Assignment</i> )	1214
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. RICHARD FOEGELE ( <i>Assignment</i> )	1214
PROUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC c. ROBERT BOWMAN ( <i>Assignment</i> )	1214

## COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONSTITUTION	1169
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION	1181
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION	1184
DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION	1185

## COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES	1191
COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES	
CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 87)	1193

<b>CHANGEMENT DU DOMICILE LÉGAL — ÉTABLISSEMENT OU (Article 32)</b>	1194
<b>CHANGEMENT DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS (Article 87)</b>	1201
<b>DISSOLUTION (Article 28)</b>	1201
<b>DISSOLUTION — DEMANDES DE</b>	
ACOUSTIQUE B.P.H. INC.	1214
AGAPA INVESTMENTS LTD.	1215
AGENCE DE RÉCLAMATION UNIVERSELLE LIMITÉE	1215
ARÉNA CHARLEVOIX INC.	1215
AUTOBUS SCOLAIRES BLAIR INC.	1215
BLAIR SCHOOL BUS INC.	1215
BOUTIQUE CHARL FLEURISTE INC.	1215
CLUB D'INVESTISSEMENT ORFORD INC.	1215
CÔTE DES NEIGES BUILDING CORP.	1215
DISTRIBUTIONS J.M.L. INC.	1216
DUNN INC.	1216
GÉRARD GARNEAU INC.	1216
GESTION B.S.S. LTÉE	1216
GRANDE GLISSADE DE BEAUCE INC	1216
INVESTISSEMENTS J.M.L. INC.	1216
JACYROL INC	1216
LA CORPORATION D'IMMEUBLE CÔTE DES NEIGES	1215
LA CORPORATION SPORTIVE DE BAIE-DES-SABLES	1215
LA REVUE DU TRANSPORT ROUTIER INC.	1217
L'AIDE DES VOLONTAIRES À L'ÉTRANGER	1217
L'ASSOCIATION DES MALADIES DE LA PEAU DU QUÉBEC INC.	1217
L'ASSOCIATION DES MARCHANDS ET HOMMES D'AFFAIRES DU CARRÉ CENTRE VILLE D'ALMA INC.	1217
L'ASSOCIATION DES SURINTENDANTS DE GOLF DE LA VALLÉE DU ST-LAURENT INC.	1217
LES ENTREPRISES JULIENNE BERTRAND INC.	1217
LES IMMEUBLES STE-MARGUERITE-DU-LAC INC.	1217
LES INVESTISSEMENTS SHETLAND INC.	1218
LES PLACEMENTS AGAPA LTÉE	1215
LES PUBLICATIONS DU MESSENGER INC.	1218
OHMAN LTÉE	1218
OHMAN'S LTD	1218
RAYMOND EQUIPMENT CORP.	1218
RESTAURANT LA COLONIE INC.	1218
SALON DE CHAUSSURES LAVERGNE INC.	1218
SAUL RANDOLPH INC.	1218
SHETLAND INVESTMENTS INC.	1218
THÉÂTRE LA CANNERIE INC.	1219
UNIVERSAL CLAIMS AGENCY LIMITED	1215

**DIVERS**

CLUB DU BARRAGE 117 INC. (Assemblée)	1219
--------------------------------------	------

**CURATELLE PUBLIQUE — LOI SUR LA****AVIS DE QUALITÉ**

Annette Morèle	1219
Côme Tourangeau	1219
Julien Arseneault	1219
Peter Green	1219
Valère Lachance	1219

**DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES****AMENDEMENT**

CMP 1985 (QUÉBEC) MINERAL PARTNERSHIP AND COMPANY, LIMITED	1202
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINIÈRE CMP 1985 (QUÉBEC)	1202

**FORMATION**

ENTREPRISES ALAVI, SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PLACE SOUART & COMPANY LIMITED	1202
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE D'EXPLORATION MINIÈRE SOMICOM 1985	1202
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SOUART	1202
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SOULANGE	1202
SOMICOM 1985 MINERAL EXPLORATION PARTNERSHIP AND COMPANY LIMITED	1202

**INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES****ASSURANCES — LOI SUR LES**

L'ÉCONOMIE COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LA VIE ( <i>Délivrance de permis</i> )	1220
---	------

**MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES****INDUSTRIE ET DU COMMERCE****HEURES D'AFFAIRES**

BOUTIQUE DE CADEAUX VICTORIA ( <i>Autorisation</i> )	1220
CAPITAL NOVELTIES LTD. ( <i>Autorisation</i> )	1220
MODE CHEZ ROSE ( <i>Autorisation</i> )	1220
SALON DE LA FEMME DU QUÉBEC INC. ( <i>Autorisation</i> )	1220

**NOMINATION (S)**

MARK POIRIER ( <i>Chef de cabinet et aide de camp principal</i> )	1221
---	------

**PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN**

LES PRÉVOYANTS DU CANADA «FONDS DE PENSION»	1221
VILLE DE BLAINVILLE	1221
VILLE DE CHAMBLY	1221

**SERVICES DE SANTÉ ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES**

CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES DU PLATEAU MONT-ROYAL (L.P.S.)	1222
CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES VILLERAY-NORD (L.P.S.)	1222

**SOUSSIONS — DEMANDES DE**

PAROISSE DE SAINT-LAZARE	1222
VILLAGE DE BEEBE-PLAIN	1223
VILLAGE DE SAINT-ANSELME	1224
VILLAGE DE SAINTE-ROSALIE	1225
VILLE DE BOUCHERVILLE	1226
VILLE DE ROSEMÈRE	1226
VILLE DE TROIS-RIVIÈRES	1227

**SYNDICATS PROFESSIONNELS —  
LOI SUR LES**

ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DE QUÉBEC AUTO TRANSPORT LOCAL 88 LTÉE INC. ( <i>Formation</i> )	1228
SYNDICAT DES EMPLOYÉS ARNOLDWARE RODGERS CANADA LIMITÉE INC. ( <i>Formation</i> )	1229
SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PETITS ÉLEVAGES D'ABITIBI/TÉMISCAMINGUE (U.P.A.) ( <i>Formation</i> )	1229

**VENTES PAR SHÉRIF****BEAUHARNOIS**

CAISSE POPULAIRE DE STE-CLOTILDE DE CHATEAUGUAY c. JOLY <i>ET AL.</i>	1229
CAISSE POPULAIRE DE STE-CLOTILDE DE CHATEAUGUAY c. JOLY <i>ET AL.</i>	1230
CAISSE POPULAIRE ST-CHRYSOSTOME c. GERVAIS <i>ET AL.</i>	1231

**CHICOUTIMI**

CAISSE POPULAIRE DE KÉNOGAMI c. FORTIN	1231
--	------

**HULL**

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. RIVEST	1232
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. ROSS	1233

**KAMOURASKA**

OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c. MORIN <i>ET AL.</i>	1233
---	------

**MONTMAGNY**

CAISSE POPULAIRE ST-CAJETAN D'ARMAGH c. DUGAL <i>ET AL.</i>	1234
--	------

**MONTRÉAL**

BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT <i>ET AL.</i> c. B.N. MÉTAL INC. <i>ET AL.</i>	1234
CAISSE POPULAIRE ST-ZOTIQUE c. ALAMY	1236
FIDUCIE DU QUÉBEC c. LANGELIER <i>ET AL.</i>	1236
SOCIÉTÉ D'HYPOTHÈQUES CIBC c. DEMERS <i>ET AL.</i>	1237

**QUÉBEC**

BANQUE NATIONALE DU CANADA c. LEFEBVRE	1237
BANQUE NATIONALE DU CANADA c. VALLIÈRES	1238
CAISSE POPULAIRE STE-ANNE DE BEAUPRÉ c. BOUCHARD <i>ET AL.</i>	1238
CAISSE POPULAIRE ST-FIDÈLE c. CARON <i>ET AL.</i>	1238
POWRMATIC DU CANADA LTÉE c. LES HÉRITIERS DE JEAN-GUY BOLDOC	1239
VILLE DE QUÉBEC c. CARON	1240

**SAINT-FRANÇOIS**

BANQUE DE MONTRÉAL c. CASTERAN <i>ET AL.</i>	1240
CAISSE D'ÉTABLISSEMENT DE L'ESTRIE c. STANSTEAD HOLDINGS INCORPORATED <i>ET AL.</i>	1241
COMPAGNIE SHERBROOKE TRUST <i>ET AL.</i> c. 93606 CANADA LTÉE <i>ET AL.</i>	1242

**SAINT-HYACINTHE**

FONTAINE c. FAFARD	1242
--------------------	------

**VENTES POUR TAXES, AVIS DE  
PUBLICATION**

MRC DE FRANCHEVILLE	1243
MRC DE NICOLET-YAMASKA	1243
VILLE DE LONGUEUIL	1243
VILLE DE SHERBROOKE	1243
VILLE D'OUTREMONT	1243